

NOUS EXISTONS

Cartographie des organisations LGBTQ en Afrique de l'Ouest

Rapport final de Mariam Armisen



TABLE DES MATIÈRES

5	1. INTRODUCTION
5	1.1. NECESSITE D'UN FINANCEMENT SOUS CONDUITE LGBTQ EN AFRIQUE DE L'OUEST
6	1.2. LA RECHERCHE
6	1.3. LIMITES
8	2. CONTEXTE
8	2.1. CONTEXTE JURIDIQUE
9	2.2. BREF HISTORIQUE DE LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE DES PERSONNES QUEER
9	2.2.1 De l'activité sociale à l'activisme
10	2.2.2 Émergence des structures identitaires et priorisation des questions
11	2.2.3. Types d'activisme actuels et organisation
12	2.2.4. Collaboration et réseautage
13	3. L'ETAT DU MOUVEMENT – CARTOGRAPHIE DE L'ORGANISATION LGBTQ ET HSH EN AFRIQUE DE L'OUEST
13	3.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE
13	3.2. ENJEUX, PRIORITES ET REPONSES
14	3.2.1. Problèmes auxquels les communautés et les personnes LGBTQ se trouvent confrontées
15	3.2.2. Stratégies et réponses
17	3.3. LACUNES
18	3.3.1. Comprendre l'identité trans* et soutenir les droits et le leadership des trans*
19	3.3.2. Leadership des jeunes et prise en compte des questions relatives aux jeunes
19	3.3.3. Santé sexuelle et reproductive des femmes allosexuelles
19	3.3.4. Violence intime entre partenaires de même sexe
19	3.3.5. Réconcilier la foi, la religion et l'homosexualité
20	3.3.6. Autonomisation économique
21	3.4. CONDITIONS DE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS LGBTQ ET HSH
21	3.4.1 Défis externes
21	3.4.2 Défis internes
24	3.5. ACQUIS
26	4. SOURCES D'APPUI – CARTOGRAPHIE DES POURVOYEURS D'APPUI TECHNIQUE ET DES BAILLEURS DE FONDS
28	5. SOURCES DE FONDS – DEFIS DU FINANCEMENT
30	6. ATTENTES ET RECOMMANDATIONS POUR UN FONDS DIRIGE PAR LES LGBTQ
30	LES RECOMMANDATIONS DES POURVOYEURS D'ASSISTANCE TECHNIQUE, BAILLEURS DE FONDS LOCAUX ET ORGANISMES ALLIES SE REPARTISSENT EN TROIS CATEGORIES :
31	LES BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX ONT PRESENTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :
32	7. ANNEXE

REMERCIEMENTS

Les données à la base de ce rapport nous ont été recueillies par les consultantEs Awa Fall Diop, Caroline Bowah, Françoise Mukuku, Ngozi Nwosu Juba et Simon Kaboré. Félix Zerbo, James Unegbu et Mme Mariam Sanogo ont transcrit les enregistrements des entretiens organisés sur le terrain. Mariam Armisen a rédigé le rapport final avec des amendements considérables de Andrea Lynch. La première version du rapport a été revue par Caroline Kouassiaman, Sarah Gunther et Wanja Muguongo. John McAllister a édité le rapport. Ce rapport a été traduit de l'Anglais au Français par Geneviève Haines. La mise en page est de MAKEWELL et toutes les photos sont de Mariam Armisen. Merci à toutes et tous les participantes !

Profonde gratitude à tous les activistes LGBTQ et membres des LGBTQ communautés, partenaires locaux et autres principaux alliés qui ont bien voulu consacrer un peu de leur temps précieux à nos consultantEs lors des visites dans les pays.

Merci aussi à tous les bailleurs de fonds internationaux qui ont pris le temps de répondre à l'enquête en ligne.

Le soutien et la participation des bailleurs de fonds suivants a permis la réalisation de ce travail : Anonyme, American Jewish World Service, Astraea Lesbian Foundation for Justice, Foundation for a Just Society, Ford Foundation et East African Sexual Health and Rights Initiative (UHAI-EASHRI) et Open Society Foundation.



ACRONYMES

AFRICASO	African Council of AIDS Service Organizations
AMShER	African Men for Sexual Health and Rights
AWID	Association for Women's Rights in Development
CAL	Coalition of African Lesbians
OC	Organisations communautaires
CCM	Country Coordinating Mechanism (mécanisme de coordination pays)
CHR	Centre for the Right to Health (Centre pour le droit à la santé)
CDSR	Coalition for the Defense of Sexual Rights (Coalition pour la défense des droits sexuels)
FHI 360	Family Health International
FLAI	Francophone LGBTQ Advocates Initiatives
GALAG	Ghana Gay and Lesbian Association
HAI	Heartland Alliance International
ICARH	International Centre for Advocacy and Rights to Health
INCREASE	International Centre for Reproductive Health and Sexual Rights
LEDAP	Nigerian Legal Defence and Assistance Project (Projet nigérian de défense et d'assistance juridique)
LGBTQ	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et allosexuelles
LIPRIDE	Liberian Initiative for the Promotion of Rights, Identity, Diversity and Equality
LLACI	Lesbian Life Association of Côte d'Ivoire
HSH	Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PSI	Population Services International
QAYN	Queer African Youth Network
SSMPA	Same Sex Marriage Prohibition Act (loi portant interdiction du mariage homosexuel)
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
TIERs	Initiative for Equal Rights
WHER	Women's Health and Equal Rights

TERMINOLOGIE

Dans ce rapport, le/la lecteur/trice rencontrera les acronymes « HSH », « LGBTQ » et « (hommes) gays » : cette diversité terminologique s'explique par l'histoire de la mobilisation des personnes LGBTQ en Afrique de l'Ouest, la diversité même de l'auto-identification et la complexité de la différenciation entre un politique personnel d'unE répondantE et la manière dont les organisations décrivent leur activité. Certaines organisations situent leur travail dans le secteur du VIH/sida et ciblent les populations HSH, mais partagent ensuite, au fil de la discussion, leur aspiration à couvrir la thématique LGBTQ. Il arrive aussi qu'un répondant s'identifie comme gay travaillant pour une organisation HSH. Il serait certes utile d'éclaircir l'ambivalence HSH/LGBTQ, mais tel n'est pas l'objectif de ce rapport.

RÉSUMÉ

En Afrique de l'Ouest, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et queer (LGBTQ) vivent dans un environnement de plus en plus hostile. La vague récente de lois homophobes, de violences et d'arrestations recentrent l'attention sur les combats que mènent les LGBTQ dans la région. Historiquement, les hommes gays et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH) bénéficient principalement de l'attention philanthropique (en particulier face à la pandémie du VIH/sida), marginalisant de ce fait les problèmes propres aux lesbiennes, aux femmes bisexuelles, aux personnes trans^{*1} et autres identifiées comme queer et au genre non conforme en Afrique de l'Ouest. Ces dernières années toutefois, de nouvelles organisations LGBTQ d'assise plus large font leur apparition, souvent même sous la conduite de femmes queer ou au genre non conforme. Ces organisations se trouvent confrontées à de nombreux défis, parfois semblables, dans l'établissement de leur structure et le soutien de leur travail, et ce particulièrement en Afrique francophone où l'infrastructure de la société civile LGBTQ est relativement faible.

Face à ces défis – et du fait de l'intérêt grandissant des bailleurs de fonds envers l'activisme LGBTQ local, un groupe de bailleurs de fonds et d'activistes² s'est réuni en 2013 pour proposer la création d'un fonds bilingue géré et dirigé par les activistes LGBTQ d'Afrique de l'Ouest. Elles ont commandité, dans un premier temps, une analyse de la mobilisation communautaire et des organisations LGBTQ dans la région. Six consultantEs ont été chargéEs de la recherche, auprès d'un total de 50 associations et organisations et de 180 activistes originaires de neuf pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Mali, Nigeria, Sénégal et Togo). **Nous existons : Cartographie des organisations LGBTQ en Afrique de l'Ouest** présente les conclusions de l'analyse en cinq sections :

- **Contexte** dresse un tableau récapitulatif de l'environnement juridique dans lequel évoluent les LGBTQ, analyse les tendances juridiques et politiques clés, présente un bref historique de la mobilisation des personnes queer en Afrique de l'Ouest, et présente enfin un aperçu général des principales catégories actuelles d'activisme et d'organisation, y compris les caractéristiques clés de la culture régionale.

- **L'état du mouvement – Cartographie de l'organisation LGBTQ et HSH en Afrique de l'Ouest** résume les tendances géographiques de l'organisation LGBTQ, les problèmes majeurs des communautés et des personnes LGBTQ, les stratégies et réponses communes des organisations et activistes LGBTQ et HSH, les lacunes actuelles et les questions non encore explorées par les organisations. Cette section décrit aussi les conditions de travail des associations et organisations LGBTQ et HSH. Elle se termine par un résumé des acquis, à ce jour, du mouvement émergent, tels qu'articulés par les participantEs à l'enquête.
- **Sources d'appui – Cartographie des pourvoyeurs d'appui technique et des bailleurs de fonds et Sources de fonds – Défis du financement** donnent un aperçu du contexte plus large des organisations LGBTQ et HSH en quête de financement et de partenariats internationaux dans la région. Cette section présente une information de base sur les principales organisations internationales actives dans la région sur le plan des droits et de la santé des LGBTQ et HSH. Elle décrit aussi brièvement les difficultés rencontrées par les organisations LGBTQ et HSH d'Afrique de l'Ouest à travers la mobilisation des ressources.
- **Enfin, Attentes et recommandations pour un fonds LGBTQ** compile les conseils et recommandations des activistes, organisations et bailleurs de fonds, dans le but d'éclairer l'approche, les priorités et la gouvernance du fonds.

Bref aperçu de la mobilisation LGBTQ, ce rapport ne se veut pas exhaustif. Il dresse plutôt un tableau général du mouvement LGBTQ dans une région vaste et plurielle, et centre les diverses perspectives et expériences des activistes et des organisations présentes sur le terrain.



1. INTRODUCTION

1.1. NÉCESSITÉ D'UN MÉCANISME DE FINANCEMENT GÉRÉ ET DIRIGÉ PAR LES ACTIVISTES LGBTQ EN AFRIQUE DE L'OUEST

En Afrique de l'Ouest, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenre et queer (LGBTQ) vivent dans un environnement de plus en plus hostile. L'adoption de la loi portant interdiction du mariage homosexuel (SSMPA) au Nigeria, une nouvelle législation semblable en Gambie, les campagnes visant le même objectif au Burkina Faso et dans d'autres pays et la vague de violence et d'arrestations en Gambie, au Nigeria et au Sénégal, ont recentré l'attention sur les combats que mènent les LGBTQ dans la région.

Force est de reconnaître toutefois que l'attention reste focalisée sur les hommes gays et autres hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH). En Afrique de l'Ouest comme ailleurs, la pandémie du VIH/sida a ouvert certains des premiers espaces d'activisme LGBTQ. Le ciblage résultant sur le segment HSH de la population LGBTQ a façonné le mouvement LGBTQ naissant et rétréci d'autant l'accès au financement et à l'appui technique. Les droits des LGBTQ en Afrique de l'Ouest restent

envisagés principalement à travers le prisme de la santé publique, tandis que les problèmes des lesbiennes, des femmes bisexuelles, des personnes trans* et autres identifiées comme queer et au genre non conforme en Afrique de l'Ouest demeurent marginalisés.

Un changement d'approche se manifeste toutefois, tandis qu'activistes et bailleurs de fonds commencent à reconnaître :

- les limites du prisme de la santé publique sur le plan des droits sexuels,
- les dangers de la stigmatisation de la communauté HSH par son association au VIH/sida,
- le besoin d'accorder une priorité égale aux autres communautés LGBTQ, en particulier les femmes queer, les personnes trans* et au genre non conforme.

De nouvelles organisations LGBTQ, d'assise plus large, font leur apparition, souvent même sous le leadership de femmes queer ou au genre non conforme. Ces organisations luttent cependant pour subvenir à leurs besoins ou se développer, face aux obstacles qui leur sont opposés :

- Manque d'espaces physiques et politiques où elles puissent se connecter, échanger idées et expériences, bâtir des alliances et s'organiser en sécurité.
- Législations qui rendent difficiles ou impossibles l'enregistrement légal et l'activisme ouvertement LGBTQ.
- Discrimination homophobe et transphobe qui limite l'accès à l'éducation, aux formations et à l'emploi.
- Manque de sensibilité aux priorités et aux expériences des femmes identifiées comme queer, des personnes trans* et au genre non conforme au sein des organisations HSH/VIH.
- Réticence des organisations HSH/VIH – due en partie aux restrictions des bailleurs de fonds – à embrasser un programme plus inclusif couvrant les droits des LGBTQ.
- Peu d'occasions de leadership et peu d'accès au pouvoir de décision pour les femmes queer, les personnes trans* et au genre non conforme au sein des organisations HSH/VIH.
- Manque de fonds aptes à résoudre les inégalités de pouvoir au sein du mouvement LGBTQ.
- Réticence de la société civile et des mouvements sociaux à intégrer les préoccupations des LGBTQ dans les programmes plus vastes voués aux droits humains, aux droits des femmes et aux droits des jeunes.
- Rareté des espaces bilingues ou francophones où les activistes de langue française puissent collaborer pleinement et rester en contact au-delà des frontières.
- Accès au financement limité par les barrières linguistiques, en particulier dans les pays francophones.
- Accès limité aux espaces régionaux et internationaux où les nouveaux activistes puissent établir le lien avec les bailleurs potentiels et alliés.

Enfin, la faiblesse des infrastructures de la société civile, dans les pays francophones surtout, décourage les bailleurs de fonds et fait que leur engagement et l'organisation autour des droits des LGBTQ demeurent mal coordonnés, non uniformes et dispersés sur le plan linguistique.

Face à ces défis – et du fait de l'intérêt grandissant des bailleurs envers l'activisme LGBTQ local – un groupe de bailleurs de fonds et d'activistes³ (nommé le Brain Trust) s'est réuni en 2013 pour proposer la création d'un fonds bilingue géré et dirigé par les activistes LGBTQ d'Afrique de l'Ouest. Ce fonds comblerait une lacune importante du financement, il aiderait les leaders LGBTQ émergents à bâtir un mouvement plus efficace et inclusif, et il servirait de plateforme clé pour le changement social. Il procurerait du reste aux bailleurs internationaux un mécanisme fiable, pour assurer l'accès des fonds aux mouvements de base, le partage des stratégies locales et leur développement collectif au niveau régional.

Le fonds fournirait aux nouveaux leaders un soutien crucial en matière de renforcement des capacités et de réseautage, un espace sûr pour l'apprentissage et le dialogue mutuels, ainsi qu'une occasion de développer leur leadership. Pour résoudre la marginalisation antérieure, il favoriserait aussi un appui prioritaire aux femmes queer, aux trans* et autres personnes au genre non conforme, ainsi qu'aux francophones.

1.2. L'ENQUÊTE

Afin de déterminer la structure et les priorités initiales du fonds, il fallait d'abord obtenir une vue d'ensemble du mouvement LGBTQ en Afrique de l'Ouest. Activistes, bailleurs de fonds, pourvoyeurs d'assistance technique et alliés se sont ainsi joints à un processus d'enquête exploratoire et participative. Des outils de recherche qualitative ont été mis au point, puis testés et finalisés avec un groupe de participants au Sénégal. Six consultantEs ont été chargés du travail sur le terrain (cinq en équipe et la sixième, seule). La première équipe, avec Awa Fall Diop et Françoise Mukuku, a couvert le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, et le Sénégal. Au Burkina Faso et au Togo, la coordinatrice du processus de mise en place du fonds, Mariam Armisen, s'est associée à Simon Kaboré et, au Nigeria, à Ngozi Nwosu Juba. Caroline Bowah a travaillé seule au Liberia. Le Brain Trust à l'origine de l'idée du fonds a servi de conseillères, a apporté des amendements aux différents documents et tout en assurant un soutien essentiel à la coordinatrice.

Cette dernière a rédigé le présent rapport sur la base de ses propres travaux de terrain, du rapport de l'équipe Diop et Mukuku et d'un récapitulatif des principales observations de Bowah au Liberia. Il s'agit d'une première tentative de présentation d'une vue d'ensemble de l'activisme LGBTQ en Afrique de l'Ouest en général et dans les neuf pays en particulier. Sans se prétendre exhaustif, ce rapport dresse plutôt une cartographie générale de la problématique passée et courante qui guide la mobilisation LGBTQ dans la région, ainsi que des acquis enregistrés à ce jour face aux principaux défis.

1.3. LES LIMITES DE L'ENQUÊTE

Cartographie de l'organisation LGBTQ, ce rapport ne se veut pas exhaustif. Il dresse un tableau général du mouvement LGBTQ dans la région, non sans certaines limites toutefois.

Les contraintes de temps et la distance entre les villes ont rendu difficile l'accès aux zones semi-rurales et rurales. Le rapport n'inclut par conséquent pas de données directes sur l'organisation HSH et LGBTQ dans ces zones. Identifiés principalement dans les réseaux des consultantEs et des activistes, les participantEs ne comptent pas de personnes

extérieures aux réseaux de ces personnes. L'appel aux activistes pour l'obtention de contacts supplémentaire a ses limites. La politique interpersonnelle et des mouvements a parfois limité les échanges d'information. Le recours à différentEs consultantEs ayant chacunE son mode de travail a renforcé l'inégalité de la collecte de données, d'ailleurs limitées dans plusieurs pays. Sauf indication contraire, toutes les citations proviennent d'entretiens avec les activistes, principalement au Burkina Faso, au Nigeria, au Sénégal et au Togo.

Au total, l'étude a atteint 50 associations et organisations et 180 activistes individuel-le-s, dont 10 non affiliéEs à aucune organisation. L'exercice de cartographie des autres organisations HSH et LGBTQ a été difficile. Dans certains pays, il s'est avéré impossible (aux dires même des activistes) de vérifier le nombre d'associations actives. Au Nigeria, par exemple, de nombreux nouveaux groupes sont apparus depuis l'adoption de la loi SSMPA, éliminant toute possibilité d'estimation précise du nombre total d'associations actives dans le pays.

Les conclusions de ce rapport sont présentées en cinq sections :

- Contexte
- L'état du mouvement – Cartographie de l'organisation LGBTQ et HSH en Afrique de l'Ouest
- Sources d'appui – Cartographie des pourvoyeurs d'appui technique et des bailleurs de fonds
- Sources de fonds – Défis du financement
- Attentes et recommandations pour un fonds activiste LGBTQ



2. CONTEXTE

2.1 CONTEXTE JURIDIQUE

La question de savoir si les exécutions prononcées pour des délits tels que l'homosexualité et le lesbianisme sont ... excessives est une affaire de point de vue ; telle peine paraissant disproportionnée pour certains, peut très bien sembler tout à fait appropriée et juste pour d'autres.

– Joseph Ayalogu, ambassadeur du Nigeria aux Nations Unies, 19 septembre 2006

L'Afrique de l'Ouest est une vaste et diverse région, où les lois applicables aux LGBTQ varient d'un pays à l'autre. Les contextes juridiques se répartissent toutefois en quatre grandes catégories :

- Criminalisation explicite en vertu, généralement, des lois coloniales « anti-sodomie ».
- Criminalisation implicite en vertu de textes vagues condamnant les actes « indécents » ou « contre nature ».

- Vide juridique où la loi ne criminalise pas les pratiques homosexuelles, pas plus qu'elle ne protège les droits des LGBTQ.
- Protection légale avec reconnaissance explicite des droits des personnes homosexuelles (Cap Vert seulement).

L'Afrique de l'Ouest est depuis peu le terrain d'une montée de l'homophobie soutenue par l'État. En janvier 2014, une loi portant interdiction du mariage homosexuel (SSMPA) a été promulguée au Nigeria, punissant d'une peine d'emprisonnement à perpétuité certains actes homosexuels et rendant même illégale l'organisation des LGBTQ.

L'enregistrement et l'exploitation de clubs, sociétés et organisations homosexuels, de même que la participation à de tels associations et que toute manifestation publique, directe ou indirecte, d'une relation amoureuse homosexuelle sont interdits au Nigeria. La violation de cette disposition constitue une infraction passible,

sur déclaration de culpabilité, d'une peine d'emprisonnement de 10 ans .⁴

La SSMPA vient renforcer une législation déjà en place: tous les états du sud du Nigeria criminalisent et punissent l'homosexualité d'une peine pouvant aller jusqu'à 14 ans d'emprisonnement. Dans les états du nord soumis à la charia, la sentence maximale applicable aux musulmans (et à tous ceux qui consentent à son application)⁵ est la mort par lapidation. En 2014, la Gambie a également durci ses lois existantes moyennant la stipulation d'une peine d'emprisonnement à perpétuité pour le délit défini d'« homosexualité aggravée »⁶. En février 2015, au Burkina Faso (tombant jusque-là dans la catégorie du vide juridique), un nouveau projet de loi a été introduit, cherchant à criminaliser l'homosexualité qu'il qualifie d'« animalité »⁷.

Le **Tableau 1** en annexe donne un aperçu des contextes juridiques applicables aux personnes LGBTQ dans la région. Comme le montre le tableau, plusieurs pays n'ont pas de lois qui criminalisent explicitement l'homosexualité mais seul le Cap Vert garantit les droits des LGBTQ. Ainsi, à l'exception du Cap Vert, le plus haut niveau de protection dans la région est le vide juridique, où les pratiques homosexuelles ne sont pas illégales, mais qui ne protège pas pour autant les LGBTQ.

Très peu de pays d'Afrique de l'Ouest criminalisent explicitement les pratiques homosexuelles féminines ou mentionnent les personnes transgenre, à l'exception de la Mauritanie, où « les actes homosexuels entre deux femmes » sont passibles d'une peine d'emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de l'ordre de 17 à 207 dollars US⁸. Dans le nord du Nigeria, l'article 405 du Code pénal (États du nord) stipule

« qu'une personne de sexe masculin qui s'habille ou est vêtue comme une femme dans un lieu public ou qui pratique la sodomie comme moyen de subsistance ou comme profession est un "vagabond", passible d'une peine d'emprisonnement de un an, d'une amende ou des deux »⁹.

En Afrique de l'Ouest comme dans d'autres parties du continent, le système patriarcal est profondément enraciné. Dans ce système, le genre se conçoit de manière strictement binaire et la sexualité féminine n'est valorisée qu'à des fins de procréation. La sexualité entre deux personnes de sexe féminin ne constitue pas une menace puisqu'elle n'est pas considérée comme une sexualité à part entière, facilement éliminée d'ailleurs par le mariage précoce et/ou forcé ou par le viol. Les femmes sont la propriété de leur famille puis de leur mari. Le statut de la femme

dépend de son état matrimonial et de sa capacité de procréer. La femme non mariée, échec de son sexe, est couverte d'opprobre.

Par ailleurs, l'âge du consentement est utilisé dans plusieurs pays francophones pour réglementer davantage la sexualité entre personnes de même sexe. Au Bénin, bien que l'âge du consentement hétérosexuel soit de 15 ans, il est fixé à 21 ans pour les relations homosexuelles. Le code pénal béninois dispose que :

« toute personne qui commet un acte indécent ou un acte contre nature avec une personne du même sexe âgée de moins de 21 ans sera passible d'une peine de prison pouvant aller de six à trois ans et d'une amende de 20 000 à 50 000 francs »¹⁰.

En Côte d'Ivoire, l'âge légal de consentement est de 15 ans pour les relations hétérosexuelles, mais de 18 ans pour celles homosexuelles.

Même si les lois interdisant l'homosexualité décrites ci-dessus et au **Tableau 1** sont rarement exécutées, leur simple existence pèse, telle l'épée de Damoclès, sur les personnes LGBTQ. Même dans les pays sans lois explicites à l'encontre de l'homosexualité, un sentiment général de condamnation sociale et culturelle amène les personnes LGBTQ à s'auto-réglementer.

2.2. BREF HISTORIQUE DE LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE DES PERSONNES QUEER

2.2.1 De l'activité sociale à l'activisme

Bien avant l'émergence du mouvement LGBTQ contemporain, il existait une certaine organisation des personnes homosexuelles et au genre non conforme en Afrique de l'Ouest, sous la forme d'activités sociales.

Au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, dans le nord du Nigeria et au Sénégal, l'existence même de termes locaux (parfois péjoratifs) utilisés pour désigner les personnes qui ne s'inscrivent pas dans le système binaire des genres (*goorjigéen*,¹¹ *tchié tè mouso*¹², *'yan daudu*¹³) indique que ces personnes étaient visibles et tolérées dans leurs communautés. L'écrivain sénégalais Ken Bugul signale par exemple que les *goorjigéen* faisaient, du temps de son enfance, « partie de ... la vie de tous les jours » :

Je me rappelle qu'ils portaient un petit boubou, mettaient un peu de crayon (les fards à paupières) et venaient même au marché faire leurs courses.

*Chaque année, [ils] organisaient l'une des plus grandes festivités à Guinguiné. On demandait même à ceux (les voisins) qui avaient de la place dans leurs chambres et dans leurs maisons de loger les goorjigéen qui arrivaient des autres localités du Sénégal. Tout le monde allait voir comment ils dansaient parce qu'ils étaient bons danseurs.*¹⁴

Les goorjigéen et les tchié tè mouso tè avaient leurs communautés, dotées de leurs propres systèmes de soutien, espaces de rencontre et hiérarchies. Les tontines offraient une occasion de partage de ressources et de rencontres ; et, quand un membre de la communauté avait un événement (funérailles, mariage, etc.), toute la communauté lui apportait soutien et solidarité - portant souvent un uniforme spécial pour l'occasion. *Woubi chéri* (1998), un documentaire franco-ivoirien sur la première organisation de personnes travesties, transsexuelles et transgenre en Côte d'Ivoire, dresse un portrait fascinant de ces communautés. Les lesbiennes, soumises aux restrictions sociales imposées aux femmes, avaient moins d'occasions de se réunir. Elles n'en organisaient pas moins de petits rassemblements de femmes mariées en quête d'amantes, sous le couvert de leur identité hétérosexuelle. Les goorjigéen ou tchié tè mouso tè étaient souvent complices, servant de messagers et d'animateurs à l'occasion de ces rencontres.

Sans agenda politique explicite, ces rassemblements n'en étaient pas moins politiques en soi. Car les personnes marginalisées agissent politiquement dès le moment où elles créent des espaces qui leur permettent de s'exprimer, d'être libres et de définir leurs propres communautés. Cet héritage des rassemblements sociaux a favorisé l'émergence ultérieure d'un activisme et de communautés LGBTQ explicites. Selon Dorothy Aken'Ova, fondatrice et directrice de International Centre for Reproductive Health and Sexual Rights (INCRESE) à Minna (Nigeria) : « Le début au Nigeria, disons l'entrée en politique et en activisme, a été, en réalité, marquée par toutes sortes de groupes sociaux fragmentés et semi-organisés. » De même, au Togo, le *Club des Sept Jours*, première association HSH du pays, est née d'un groupe d'amis « rassemblés par leurs problèmes et leurs besoins communs » (Christian, chargé de programme, *Club des Sept Jours*).

Vers la fin des années 1990 et le début des années 2000, la nécessité de faire face au VIH/sida, parmi les HSH, a ouvert quelques-uns des premiers espaces *formels* d'organisation des hommes gays et au genre non conforme en Afrique de l'Ouest. À travers différents contextes, l'organisation autour du VIH/sida suit un schéma plus ou moins similaire :

- Introduction de l'expression et abréviation HSH¹⁵ pour justifier au sein des ONG traditionnelles des programmes de promotion de services de santé sexuelle à l'intention des hommes homosexuels.
- Sensibilisation et mobilisation dans les espaces publics.
- Organisation d'événements sociaux propices à la création d'espaces sûrs et au renforcement de la communauté.
- Apparition des pairs éducateurs comme leaders de la communauté HSH diffusant des messages de prévention contre le VIH.
- Formation des leaders HSH au sein des ONG traditionnelles.
- Evolution des leaders HSH en activistes.
- Séparation des leaders HSH et des ONG traditionnelles, pour la formation par les HSH de leurs propres organisations.

Dès la seconde moitié des années 2000-2010, beaucoup de leaders HSH avaient commencé à former leurs propres organisations, avec l'appui parfois des ONG traditionnelles qui avaient donné naissance à leur activisme. Toujours axées sur l'apport de services aux populations HSH, les nouvelles organisations servaient cependant souvent d'intermédiaires entre les ONG traditionnelles et le secteur de la santé publique, favorisant ainsi l'accès des leaders HSH aux plateformes internationales et aux occasions de formation tandis que certaines ONG internationales apportaient leur soutien financier et technique aux groupes HSH naissants. Ainsi, comme le déclare le directeur pays de Heartland Alliance International au Nigeria :

Les HSH ont été plus exposés en termes de reconnaissance, et de structures de soutien, voyez-vous. C'est pourquoi les associations HSH semblent plus avancées sur le plan de l'organisation, du leadership et de la coordination [par rapport aux] ... associations de lesbiennes, transgenre ou d'autres groupes vulnérables.

2.2.2. Émergence des structures identitaires et priorisation des questions

Au début, les associations HSH prenaient en quelque sorte en compte l'ensemble de la communauté LGBTQ. Les lesbiennes et les femmes queer étaient souvent invitées aux événements de promotion du dépistage du VIH, par exemple. Avec la priorisation de la prévention du VIH/sida chez les HSH toutefois, et la pression des bailleurs de fonds en faveur de programmes exclusivement axés sur cette population, la marginalisation des autres minorités sexuelles n'a pas tardé. Les personnes lesbiennes, bisexuelles et trans* se sont trouvées reléguées au rôle de pairs éducateurs au service des HSH, sans considération pour leurs propres

besoins. L'accent mis sur le VIH/sida et les besoins des HSH, uni à la conscientisation insuffisante du genre parmi de nombreux leaders HSH, a consolidé leur marginalisation. Comme l'explique Dorothy Aken'Ova :

Même le financement en faveur de la santé des femmes qui mettait l'accent sur la santé maternelle et la santé infantile a rencontré des difficultés parce que les gens travaillaient sur le VIH. Et [des organisations ont reçu du financement pour travailler sur le] VIH de façon isolée - sans tenir compte des incidences sur les droits humains, sans prendre en compte le contexte de vulnérabilité...

Ces cinq dernières années toutefois, la tendance a commencé à changer, sous l'effet de :

- l'émergence d'une nouvelle forme de stigmatisation de la communauté HSH, dont l'identité est devenue inextricablement liée au VIH/SIDA,
- l'intérêt grandissant des bailleurs de fonds pour la question des droits sexuels,
- la conscience grandissante des limites de l'approche de la santé publique sur le plan des droits sexuels,
- une préoccupation grandissante à l'égard de la marginalisation des femmes queer, des personnes au genre non conforme et des personnes trans*.

Ensemble, ces facteurs conduisent les organisations HSH à élargir leur perspective, en adoptant une approche plus globale des droits humains, tandis que les femmes queer se mobilisent de plus en plus autour de questions qui leurs sont propres et que l'on voit même apparaître çà et là, les fondations d'un activisme trans* naissant.

2.2.3. Types d'activisme et organisation actuels

Nous avons identifié quatre catégories de personnes engagées, d'une façon ou d'une autre, dans l'activisme LGBTQ :

- Les personnes conscientes du fait que leurs droits humains sont violés mais dont l'engagement reste limité à une résistance personnelle.
- Les personnes qui ont surmonté l'auto-stigmatisation et qui participent à une forme d'organisation communautaire, formelle ou informelle.
- Les personnes qui font partie d'une association sur la base d'un engagement idéologique, mues par un agenda politique pour le changement social.

- Les personnes en haut de l'échelle sociale, invisibles même aux yeux des activistes LGBTQ mais qui contribuent, à leur propre manière, au soutien des initiatives LGBTQ et HSH.

De façon générale, les organisations existantes se répartissent en six grandes catégories :

- Les réseaux sociaux organisent des événements sociaux dans des espaces sûrs, où leurs membres peuvent se rencontrer pour profiter de la vie sociale. Les membres sont généralement d'âge et de milieux socioéconomiques similaires.
- Les groupes informels qui évoluent du cadre des réseaux sociaux et ont commencé à élaborer un agenda politique.
- Les associations communautaires ont progressé au-delà du groupe informel ou s'en sont séparées. Elles ont des statuts et ont déposé ou envisagent de déposer une demande de récépissé. La plupart sont toujours dirigées par des bénévoles. Certaines bénéficient d'un financement initial, mais la plupart œuvrent de façon ad hoc, en réponse aux questions émergentes et en faisant appel aux cotisations des membres. Certaines, plus solidement établies, facilitent les activités de formation, réseautage et mentorat. Beaucoup d'associations et d'organisations comprises dans cette catégorie sont dirigées par des lesbiennes. Certaines le sont par des HSH et des gays, et très peu par des trans*.
- Les organisations de taille moyenne restent dirigées, outre une à trois personnes rémunérées, par des membres bénévoles. Elles disposent parfois d'un bureau, peuvent bénéficier d'un financement régulier et conduisent un nombre limité de programmes. La plupart des associations et des organisations LGBTQ et HSH en Afrique de l'Ouest tombent dans cette catégorie.
- Les organisations « établies », généralement dirigées par des leaders HSH ou gays, existent depuis plusieurs années et sont bien implantées. Elles disposent d'un personnel à plein temps, d'un cadre de travail relativement bien équipé et ont la capacité de gérer plusieurs programmes. Elles ont investi dans le renforcement de leurs capacités institutionnelles, ont acquis un certain niveau de stabilité financière et de visibilité et sont par conséquent souvent citées comme exemples d'organisations HSH ou LGBTQ dans leur pays. En Afrique de l'Ouest, très peu d'organisations se classent dans cette catégorie : elles se limitent à environ cinq, au total, dans trois pays (Côte d'Ivoire, Nigeria et Togo).
- Les réseaux et coalitions regroupent plusieurs organisations ou coordonnent le travail de petits groupes locaux. Dotés de structures d'adhérence généralement souples, ils opèrent en autonome ou comme comités de pilotage d'organisations établies. Ces réseaux et coalitions sont encore rares, mais ils présentent une nouvelle forme de collaboration dans la région.

2.2.4. Collaboration et réseautage

Dans toute la région, les activistes décrivent un climat de méfiance général – dans ce contexte, les organisations LGBTQ sont plus susceptibles de collaborer avec des organisations alliées, généralement étrangères, qu'entre elles. Les rares collaborations LGBTQ sont généralement temporaires, juste pour répondre à un besoin urgent, plutôt que de refléter une volonté de travail collectif. Les connaissances et les bonnes pratiques sont rarement partagées et il n'est pas rare de rencontrer des activistes et des organisations qui ignorent tout du travail d'autres associations, même au sein d'une même ville.

Cette culture commence cependant à changer, par endroits, souvent sous la pression des bailleurs de fonds. Par exemple, le nouveau modèle de financement mis en place par le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, exige la participation des populations clés, y compris les HSH, au Mécanisme de coordination pays (CCM), requérant ainsi un effort de coordination entre les organisations HSH pour désigner leur représentant. Au Togo, les bailleurs de fonds comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et FHI (Family Health International) 360 fournissent un appui technique et financier aux organisations locales pour qu'elles puissent participer davantage au CCM. Les trois associations HSH et gay du Togo ont ainsi formé une coalition, élaboré un plan stratégique commun et partagent un même espace de bureau et centre communautaire. Les organisations LGBTQ ont également trouvé le moyen de collaborer au Liberia et au Nigeria. Seize organisations libériennes sont membres du réseau de coordination national LIPRIDE. Au Nigeria, la Coalition pour la défense des droits sexuels (CDSR) a été créée en 2006 afin d'organiser une réponse coordonnée au projet de loi anti-homosexualité¹⁶ et, en 2014, en réaction au vote de la SSMPA (2011), la Solidarity Alliance a vu le jour. Ironiquement, des membres des deux coalitions nous ont indiqué que leurs différences stratégiques rend quasiment impossible leur collaboration.

Au niveau régional et international, presque toutes les organisations sont membres d'une coalition ou d'un réseau. Ici encore, celles dirigées par les HSH et les gays sont les mieux connectées. Dans les pays francophones, plusieurs organisations HSH et gays sont membres d'AFRICAGAY et/ou d'African Men for Sexual Health and Rights (AMSHer), tandis que les associations et organisations dirigées par des femmes queer sont membres de la Coalition des lesbiennes africaines (CAL), du Queer African Youth Network (QAYN), de l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) et d'autres réseaux et coalitions pour les droits des femmes.

Il y a très peu de collaboration entre les pays anglophones et francophones. Trois organisations, AMSHer, QAYN et The Initiative for Equal Rights (TIERs), sont transnationales, mais seules AMSHer et QAYN œuvrent dans les pays anglophones et francophones, tandis que TIERs se concentre sur les premiers.



3. L'ÉTAT DU MOUVEMENT – CARTOGRAPHIE DE L'ORGANISATION LGBTQ ET HSH EN AFRIQUE DE L'OUEST

3.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

En Afrique de l'Ouest, l'activisme LGBTQ reste principalement confiné aux villes, où l'anonymat urbain offre plus de liberté individuelle et où l'espace public de certains restaurants et night-clubs favorise, par comparaison, plus de visibilité. La mobilisation communautaire en est plus simple, surtout durant les phases initiales de l'organisation.

Plusieurs projets de recherche internationaux récents ont relevé la situation de la santé sexuelle des HSH et gays dans les milieux semi-ruraux et réaffirmé la nécessité de se rapprocher de ces communautés. Différentes organisations HSH et, de plus en plus, les organisations dirigées par les lesbiennes et les femmes queer, ont depuis commencé à étendre leurs activités au-delà des capitales. Presque toutes celles interviewées dans le cadre de cette enquête ont déjà adopté cette approche ou la planifient. Elles se trouvent cependant confrontées à la question de savoir comment créer une présence dans les communautés de moindre envergure sans y exposer les personnes LGBTQ.

Une façon consiste à inviter les leaders locaux aux ateliers et autres manifestations organisés en ville et de les aider ainsi à développer leurs compétences et à étendre leur réseau.

Pour raisons de sécurité, les noms de la plupart des associations et organisations ne sont pas publiés dans cette version du rapport. Le **Tableau 2**, en annexe, indique simplement le nombre d'associations et d'organisations connues dans chaque pays participant à cette enquête.

3.2. ISSUES, PRIORITIES AND RESPONSES

Il existe d'autres questions au-delà du SIDA. Je n'aime même pas le terme HSH, qui donne l'impression que tout ce que nous faisons, c'est avoir des rapports sexuels du matin au soir. Nous voulons parler de nos droits humains. Que faire quand nous avons contribué pendant des mois au

traitement de notre partenaire, à l'hôpital, et qu'un beau jour, sa famille nous refuse le droit de le voir ?

– Diadji, Président, AIDS Sénégal

Les 50 associations et organisations LGBTQ et HSH qui ont contribué à cette recherche se concentrent sur diverses questions et recourent à différentes stratégies. Certaines sont communes à toute la région, d'autres sont uniques à leur contexte particulier ou à leur communauté.

3.2.1. Problèmes auxquels les communautés et les personnes LGBTQ se trouvent confrontées

Manque d'acceptation par la famille

Le fondamentalisme religieux se répand en Afrique de l'Ouest, alimenté par la pauvreté et l'analphabétisme. Il prône une redéfinition des « valeurs africaines » hostile aux droits individuels, au sein de la famille d'abord avec la pression de changer ou de se marier, les restrictions de mouvement ou le rejet pur et simple. Certains rapports font même état de viols collectifs, organisés par les familles, des filles et des femmes soupçonnées de lesbianisme. Le harcèlement et la violence familiale sont généralement les premières expériences homophobes vécues par les personnes LGBTQ en Afrique de l'Ouest.

Itinérance

Le rejet familial général (des jeunes notamment) suscite un besoin de logement d'urgence, mais seul le Nigeria a mis un système en place à cet égard. Trois organisations y gèrent un refuge chacune, bien insuffisant à faire face à la demande, surtout depuis l'adoption de la SSMPA. Dans les autres pays, les organisations restent limitées à la prise de mesures ad hoc. Chez *Alternatives Burkina* de Bobo-Dioulasso, par exemple, nous avons observé un bureau transformé en chambre à coucher pour loger temporairement deux jeunes chassés par leur famille. Plutôt qu'un logement d'urgence, les activistes font parfois appel aux dons pour aider les jeunes sans abri.

Faible d'estime de soi

Produit de la stigmatisation sociale, de l'homophobie religieuse, des pressions familiales, de l'invisibilité de couples modèles comme référence et d'accès aux informations insuffisante sur la sexualité, le manque d'estime et d'acceptation de soi complique la promotion de comportements sexuels plus sûrs, la lutte contre la discrimination et la violence et l'établissement d'un mouvement solidaire. Même au sein des communautés LGBTQ, la discrimination à l'encontre des membres au genre non conforme, trans* et bisexuels est courante.

Pauvreté

Comme dans la société en générale, la pauvreté a un impact complexe sur les communautés LGBTQ. Elle accentue la vulnérabilité à l'itinérance et à la violence, rend difficile la pratique d'une sexualité sans risques, compromet la santé et l'accès aux soins, etc. Au sein de la communauté LGBTQ, les personnes au genre non conforme et les trans* sont souvent les plus pauvres. Comme le fait remarquer Eric, activiste trans* membre de QAYN au Burkina Faso :

Le fait d'être trans rend difficile l'accès à l'emploi dans cette société. ... Déjà, quand on arrive pour déposer sa candidature d'embauche, les gens ne voient même pas qu'on cherche un emploi. Ils s'intéressent seulement à qui on est et veulent poser des questions. Je ne suis pas prêt à raconter mon histoire à tout le monde.*

Violations des droits humains

L'Afrique de l'Ouest est en proie à une hostilité réactionnaire à l'encontre des personnes LGBTQ. Les risques d'arrestation, d'humiliation publique, d'extorsion, d'ostracisme et de suicide sont en hausse générale. Les 50 associations et organisations incluses dans l'enquête, de même que leurs alliés et les bailleurs de fonds au niveau national, ont identifié l'assistance juridique et l'initiation aux droits humains comme besoins impératifs. Même dans les pays qui ne criminalisent pas l'homosexualité, les personnes LGBTQ croient être « illégales » et ne savent pas quand leurs droits sont violés. La plupart des victimes évitent l'action en justice, préférant ne pas prendre le risque des répercussions sociales que leur vaudrait la révélation de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre.

Sûreté et sécurité

Partout dans la région, la peur de la violence fait partie des réalités quotidiennes des personnes LGBTQ. Outre le fardeau de se protéger eux/elles-mêmes, les activistes doivent assumer celui de protéger les communautés qu'ils/elles servent. Au Nigeria, le vote de la loi SSMPA a intensifié ce risque. Récemment, le *Center for Rights to Health*, une ONG traditionnelle de santé publique, a reçu un avis d'expulsion lui intimant l'ordre de libérer ses bureaux de longue date en raison du travail de l'organisation avec les HSH.

Genre et sécurité

Le genre complique et amplifie les problèmes de sécurité et de sûreté, notamment pour les femmes queer et trans*. Dans beaucoup de sociétés ouest-africaines, la femme n'est pas censée vivre seule, au risque de compromettre sa propre réputation, mais aussi celle de sa famille. Les femmes célibataires qui vivent

en famille sont l'objet d'une surveillance constante et victimes de violations d'intimité. Pour les personnes trans*, le simple fait de marcher dans la rue peut être dangereux et il est généralement vain pour les victimes de violence de faire appel à la police. Comme l'explique Emmanuella, activiste trans* nigériane :

Impossible de porter plainte sans que [la police] ne pose de questions idiotes ... Dites-leur que vous êtes un homme, ils demandent : « Où es ton [pénis] ? » Et ils sont tout de suite prêts à vous violer de leur matraque ou ils font venir des hommes qui ne demandent pas mieux.

Sécurité sur Internet

Internet représente certes un outil inestimable pour l'édification et l'activisme de la communauté LGBTQ, mais il est aussi la source d'un tout nouvel ensemble de préoccupations de sûreté et de sécurité. Par ignorance des concepts fondamentaux de la sécurité numérique, beaucoup s'exposent au harcèlement, au chantage et à la violence à travers les réseaux sociaux et les sites de rencontre qu'ils fréquentent.

Discrimination dans le domaine des soins de santé

Même dans les pays où l'homosexualité est criminalisée, la pandémie du VIH a obligé les gouvernements à prendre en compte la santé sexuelle des HSH. Pourtant, même si les neuf pays visités dans le cadre de cette enquête disposent tous de politiques ou de directives nationales de prévention du VIH/sida qui prennent en compte les populations HSH, la mise en œuvre est inégale et les HSH restent confrontés à une discrimination subtile ou manifeste en matière de soins de santé. Les besoins des lesbiennes, des personnes au genre non conforme et des trans* demeurent pour leur part largement invisibles.

Homophobie dans les médias

Dans beaucoup de pays de la région, les médias renforcent, à coups de sensationnalisme, les mythes et la peur concernant les réalités vécues des personnes LGBTQ, offrant souvent une tribune à ceux qui ont un certain pouvoir, d'attaquer les personnes LGBTQ. Quand ces mêmes médias réduisent au silence ou marginalisent les voix modérées ou progressistes. Comme le dit Patrick Awondo, « les reportages de la presse internationale et d'autres médias ont également tendance à renforcer ce contraste simpliste en soulignant les occurrences homophobes venant d'Afrique, tout spécialement les plus sensationnalistes – ignorant ainsi les différences considérables et les débats sur le continent¹⁷ ».

3.2.2. Stratégies et réponses

Développement de leadership et renforcement des capacités

La région enregistre actuellement une forte poussée militante LGBTQ, mais les leaders émergents sont pour la plupart jeunes et relativement peu expérimentés. Mise à part leur passion, ils ne possèdent généralement pas les compétences qui leur permettraient de dépasser les phases initiales de leurs initiatives, en particulier dans les contextes jamais encore exposés à la mobilisation LGBTQ et/ou HSH. Quelques organisations ont adopté les stratégies suivantes :

- Identification, accompagnement et formation de potentiels leaders.
- Mentorat et renforcement des capacités d'organisation.
- Apport financier initial et/ou facilitation de l'accès à un financement local.
- Apport ou facilitation de l'accès aux espaces d'organisation.
- Fourniture d'équipements de travail de base.
- Appui au processus de demandes de récépissés des associations.
- Financement initial de petits projets catalyseurs.

Éducation aux droits

Il existe une nécessité urgente de sensibilisation des communautés HSH et LGBTQ aux lois qui affectent leur vie. Certaines organisations forment actuellement des parajuristes dont la tâche sera de conseiller les membres des communautés confrontés à divers problèmes juridiques et d'assurer un premier point de référence en cas d'arrestation.

Documentation des violations des droits humains

Dans la plupart des pays francophones soumis à l'enquête, les activistes ont établi des observatoires (ou ont entrepris leur mise en place), groupes de vigilance communautaire chargés de donner l'alerte et de collecter des données sur les violations de droits. Ces groupes proposent souvent un numéro vert, source de conseil et d'orientation juridique.

ÉTUDE DE CAS

Initiative conjointe de collecte de rapports relatifs aux violations des droits humains

En 2014, l'Initiative for Equal Rights (TIERs) au Nigeria a dirigé un projet en collaboration avec six organisations LGBTQ du pays dans le but de documenter les violations des droits humains des personnes LGBTQ. Les données ont été collectées de janvier à décembre 2014 dans 14

états, donnant lieu à la production d'un récapitulatif infographique destiné à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le projet soumettra un rapport complet à la Commission nigérienne des droits de l'homme et à un symposium prévu en décembre 2015. Les infographies peuvent être consultés sur <http://www.theinitiativeforequalrights.org/infographics/>

Dialogue avec les chefs religieux et traditionnels

Bien que plusieurs activistes aient identifié la nécessité d'engager le dialogue avec les chefs religieux et traditionnels, très peu d'organisations ont concrétisé cette approche. Dans les quelques pays qui ont adopté cette stratégie, la mise en œuvre est assurée par un bailleur de fonds ou une organisation internationale. On citera, par exemple, l'intervention de Heartland Alliance for Human Needs and Human Rights auprès des chefs musulmans dans le nord du Nigeria, ou FHI 360 à travers le projet PACTE-VIH, auprès des chefs traditionnels au Burkina Faso.

Dialogue avec les médias

Dans les neuf pays soumis à l'étude, les associations HSH et LGBTQ et leurs organisations alliées ont engagé la sensibilisation et la formation des médias, mais beaucoup reste à faire pour lever les habitudes et les préjugés médiatiques enracinés.

ÉTUDE DE CAS

Travail avec les médias au Togo

Une coalition formée d'associations HSH et LGBTQ, avec l'appui d'une ONG nationale, Espoir Vie Togo a organisé une série d'ateliers de formation à l'intention des rédacteurs des principales maisons de presse avec, pour aboutissement, la formulation d'une charte sur la couverture responsable de la question LGBTQ dans la presse. Un atelier de journalistes a ensuite validé et finalisé la charte, qui peut désormais servir de guide de rédaction et outil de responsabilisation des médias.

Dialogue avec les autorités policières

Plusieurs associations et organisations ont engagé un dialogue formel ou non avec les autorités policières. Quelques-unes ont organisé des formations visant à réduire le harcèlement des LGBTQ et à promouvoir le traitement équitable en cas d'arrestation. Mais en général, cette approche reste une initiative

isolée – d'individus qui ont des contacts avec les forces de l'ordre.

Dialogue avec les avocats et les juges

Dans les neuf pays ou presque, les activistes ont exprimé la nécessité de s'allier aux juges et aux avocats. Comme l'explique un avocat nigérian :

Je pense qu'il y a toujours eu une lacune dans la stratégie du mouvement LGBTQ, concernant l'espace juridique. De mon point de vue, je vois énormément d'avocats et de juristes LGBTQ - notamment des lesbiennes - au gouvernement, mais ils/elles ne sont pas vraiment sollicités.

Le Nigeria est le seul pays où les activistes travaillent effectivement avec les avocats et où il existe un réseau d'avocats qui soutiennent le mouvement LGBTQ. Lawyers Alert (Alerte Avocats, un réseau de 20 avocats né d'une initiative soutenue par l'ONUSIDA), Lawyers for Equality (Avocats pour l'égalité, un réseau de 12 avocats) et l'ONG alliée Nigerian Legal Defence and Assistance Project (LEDAP), soutiennent activement la cause LGBTQ, surtout depuis le passage de la SSMPA. D'autres organisations, telles qu'INCREASE et TIERS, ont formé des avocats sur la question LGBTQ et la sexualité.

Refuges

Plusieurs organisations et associations luttent pour assurer un abri d'urgence aux victimes de violence, d'éviction par un bailleur ou renvoi par leur famille. Certaines organisations et associations utilisent même leurs bureaux comme abris temporaires. Le Nigeria est le seul pays qui dispose de refuges, gérés par House of Rainbow à Ibadan, Queer Alliance à Lagos et INCREASE dans le nord du pays. D'autres organisations contribuent aux besoins logistiques associés à ces logements sûrs. Par exemple, TIERS soutient financièrement Queer Alliance et House of Rainbow pour les aider à défrayer les coûts de nourriture, transport et autres.

ÉTUDE DE CAS

Refuge de Queer Alliance

Queer Alliance gère un refuge depuis environ quatre ans, en partenariat avec d'autres associations et organisations LGBTQ au Nigeria. Les demandeurs doivent établir la preuve du danger que leur fait courir leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. Un comité évalue les demandes avec l'aide d'un réseau de référence. Celles approuvées obtiennent une permission de séjour d'un

mois, renouvelable pour une durée totale de trois mois. Exceptionnellement, l'abri peut être prolongé jusqu'à six mois. En partenariat avec d'autres organisations, Queer Alliance offre une indemnité de subsistance, transport et autres besoins essentiels et cherche à résoudre les problèmes de sûreté et sécurité de ses hôtes. Elle les aide aussi à trouver du travail et/ou à s'installer dans une autre ville si le retour dans son environnement n'est pas possible. Une indemnité spéciale est disponible pour les besoins médicaux.

Médiation familiale

Bien que les activistes LGBTQ aient à ce jour principalement axé leur plaidoyer politique et juridique sur les forums internationaux, ils reconnaissent de plus en plus la nécessité d'une concentration accrue sur les communautés où ils vivent, en commençant par leurs propres familles. Otibho, activiste nigériane de l'organisation Women's Health and Equal Rights (WHER), explique :

Le moment est venu pour nous de faire le travail de base, de changer les cœurs et les esprits : si nous dotons les membres de la communauté de moyens d'action, ils pourront s'exprimer... En devenant plus visibles aux yeux de nos proches, nous pourrions vaincre la haine. Les gens écouteront moins les autorités qui viennent nous dénigrer quand ils sauront que la personne qu'ils connaissent, chez eux, n'est pas comme ça.

Certaines associations ont commencé à organiser des groupes de soutien aux familles, sous la conduite de parents qui ont accepté leur enfant LGBTQ et qui sont disposés à sensibiliser et soutenir d'autres familles.

Services de santé

L'objectif à long terme de certaines organisations HSH et gays est de gérer une clinique indépendante offrant une gamme de services de santé à leurs communautés. Plusieurs organisations ont déjà transformé une partie de leurs bureaux en centres de dépistage et de counseling mais une seule, l'International Centre for Advocacy and Rights to Health (ICARH) à Abuja, a réalisé le rêve d'une clinique en propre. La plupart des organisations proposent, au mieux, des services de santé de base ou complémentaires tels qu'un soutien psychosocial, des groupes de parole et la formation en pair éducation. Lorsqu'un membre de la communauté se trouve confronté à un problème de santé plus grave, elles doivent faire appel aux réseaux de référence.

Formation à la sûreté et à la sécurité

Dans toute la région, les associations et les organisations cherchent à sensibiliser les membres de la communauté, le personnel et les bénévoles aux questions de sûreté et de sécurité, ainsi qu'à promouvoir les pratiques sûres. De plus en plus, les activistes accèdent aux formations d'organisations internationales telles que FrontLine Defenders. Dans certains cas, ces activistes dirigent même ces formations. INCREASE, dans le nord du Nigeria, a organisé plusieurs formations de ce type à l'intention des activistes émergentes. Toujours au Nigeria, WHER a proposé récemment une formation sur la sécurité numérique intégrée aux femmes queer.

Plaidoyer régional et international

Les activistes LGBTQ d'Afrique de l'Ouest rejoignent depuis peu leurs homologues d'autres régions d'Afrique au sein d'une coalition dirigée par CAL et AMSHeR pour le plaidoyer en faveur des droits des LGBTQ d'Afrique auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Ils ont à ce jour contribué à la rédaction de rapports pays parallèles, engagé des activités de lobbying auprès des membres de la commission et ont tissé des liens avec d'autres activistes LGBTQ et membres de la société civile.

Actions légales et décriminalisation de l'homosexualité

Les stratégies de litiges et la décriminalisation de l'homosexualité ne sont pas encore à l'ordre du jour en Afrique de l'Ouest, sauf au Liberia, où plusieurs organisations ont priorisé la décriminalisation, et au Nigeria, où un plan stratégique mis au point par CDSR en réponse à la loi SSMPA identifie comme priorité les actions légales stratégiques.

3.3. LES LACUNES

Si la communauté LGBTQ elle même ne nous comprend pas, qui donc nous comprendra?

– Eric, activiste trans*, QAYN, Burkina Faso

L'une des lacunes les plus flagrantes dans le mouvement LGBTQ émergent en Afrique de l'Ouest, est la sous-représentation des femmes queer et des personnes trans* parmi le leadership du mouvement. Nées d'initiatives VIH/sida entreprises dans la région, les organisations LGBTQ, en particulier celles mieux établies, sont généralement dirigées par des HSH et des gays.

La culture de la mobilisation HSH et LGBTQ en Afrique de l'Ouest reflète aussi celle patriarcale de la société au sens large. Aussi n'est-il pas rare de voir un certain sexisme sous-jacent dans l'espace de l'activisme queer. Lors des réunions par exemple, il n'est pas inhabituel – bien au contraire – de s'attendre à ce que les activistes femmes se chargent de la logistique

(rafraîchissements, prise de notes, etc.) Comme l'explique Akudo, activiste chez WHER, au Nigeria :

Déjà, dans notre culture, les femmes sont reléguées au second plan. Lors d'une rencontre avec des hommes où les idées sont lancées de part et d'autre, des hommes qui se disputent, il est difficile pour les femmes de prendre la parole parce que 1) il a été décidé que leur voix n'a pas de poids ou 2) leur contribution est entendue mais ne sera en fin de compte pas considérée dans le document final.

Peu d'activistes LGBTQ et HSH basent leur militantisme sur une analyse critique du genre et de la sexualité ou remettent même en cause le privilège de l'homme dans un système qui les a outillés à devenir leaders tandis que le même système fait en sorte que les femmes restent soumises et invisibles.

Comme la plupart des femmes, partout dans le monde, les activistes queer jonglent avec plusieurs charges : elles ont un emploi qui paie leurs factures, leur assure un logement et leur permet de subvenir aux besoins de leur famille ; elles dirigent et contribuent parfois financièrement à leur organisation ; et le soir en rentrant, elles doivent s'occuper de leur famille.

Une différence frappante entre les organisations dirigées par des femmes queer et celles par les hommes gays ou HSH, est qu'aucune des membres fondatrices des premières n'est rémunérée pour son travail. Elles sont plutôt fonctionnaires, employées d'ONG traditionnelles, femmes d'affaires dans le secteur informel, ou consultant, en plus de leur responsabilité à la tête de leur organisation. Comme l'explique Otibho, de WHER :

Le fait que vous travaillez à plein temps, que vous investissez vos ressources dans l'organisation, est difficile parce que vous n'avez pas assez de temps à consacrer à l'organisation et vos efforts sont dispersés. Cela affecte également le rythme auquel nous pouvons avancer.

Les nouveaux activistes trans* se trouvent confrontés à leurs propres problèmes distincts. Il nous a souvent été dit, dans le cadre de notre enquête, qu'il n'y a pas de personnes trans* visibles en Afrique de l'Ouest ou que le sens de l'identité trans* ne s'est pas encore développé dans la région. Même si les membres de la communauté trans* sont reconnus et appréciés dans les rencontres sociales, une réticence persistante s'oppose à la priorisation de leurs droits. Les femmes trans* en particulier

sont souvent confondues avec les travailleuses du sexe et la complexité de leurs identités et décisions reste inexplorée. La discrimination est par ailleurs généralisée à l'encontre des hommes à l'apparence féminine. Jugés provocateurs ou extravagants, ils sont accusés de donner mauvaise réputation aux personnes LGBTQ. Beaucoup d'hommes gays et HSH, activistes compris, évitent d'être vus en public avec eux.

Malgré un soi-disant effort de remise en question des idéologies dominantes, les mouvements HSH et LGBTQ d'Afrique de l'Ouest n'ont encore procédé à aucune véritable analyse du pouvoir. À quelques exceptions près, la question de genre, en particulier, n'intéresse quasiment personne au sein du mouvement LGBTQ d'Afrique de l'Ouest.

D'autres insuffisances à noter sont la non prise en compte des besoins des personnes LGBTQ mineures ou d'un certain âge, notamment, et l'incapacité de répondre aux nouveaux besoins et problèmes. Les principales insuffisances identifiées sont résumées individuellement dans les paragraphes qui suivent.

3.3.1. Comprendre l'identité trans* et soutenir les droits et le leadership des trans*

L'identité trans* n'est pas bien comprise au sein du mouvement ni des communautés LGBTQ au sens large. Quoi qu'il en soit, la plupart des organisations sont inaptes à faire face aux besoins majeurs des personnes trans* :

- Formation de psychologues sur l'identité et les questions trans*.
- Formation de médecins sur les besoins des personnes trans* en matière de santé sexuelle.
- Facilitation d'accès à la chirurgie pour les personnes qui veulent transiter vers l'autre sexe.
- Plaidoyer pour le droit de changer de genre et de nom sur les documents juridiques.
- Plaidoyer en faveur du droit de mobilité et d'accès à l'emploi, à l'éducation, au logement et aux soins de santé en tant que personnes trans*.

L'émergence de l'activisme trans* n'est soutenue que dans trois des neuf pays de l'enquête. Au Nigeria, Heartland Alliance International et INCREASE soutiennent l'émergence des activistes et apportent leur soutien pour la création d'espaces d'organisation trans*, tandis qu'au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, QAYN et Alternatives Côte d'Ivoire encadrent quelques activistes trans*. La visibilité accrue de la question trans* n'en est pas moins attendue, comme le souligne Aboubacar, d'Alternatives Burkina :

La question trans gagne en importance parce que, de nos jours, nous voyons que le phénomène prend de l'ampleur. Les « filles », comme on les appelle, ne voient plus le côté négatif de leur visibilité, et la violence qui peut en découler.*

3.3.2. Leadership des jeunes et prise en compte des questions relatives aux jeunes

En Afrique de l'Ouest, le tabou social qui règne sur la sexualité en générale et l'influence de certaines traditions et croyances religieuses complique le plaidoyer en faveur du droit des jeunes mineur à une information autonomisante, inclusive, complète et honnête sur la sexualité et la santé reproductive. Pour les mineurs LGBTQ, les conséquences peuvent être graves. Comme le dit Williams Rashidi, de Queer Alliance à Lagos, au Nigeria :

Beaucoup d'adolescents LGBTQ commencent à réaliser et à comprendre leur sexualité et leurs pulsions sexuelles et ils font des choses – sans prendre de précautions... Ils entrent dans « le milieu », rencontrent tout le monde et n'importe qui, ne s'arrêtent à rien et se mettent en danger.

Certaines ONG, dans le secteur de la santé publique, auraient pu avoir accès aux jeunes HSH à travers leurs programmes VIH/sida, mais même cet accès est difficile. Dans les pays francophones en particulier, l'identité HSH est considérée comme temporaire et « adoptée » à des fins de gain financier surtout : il ne faudrait donc pas l'encourager par l'apport de services aux jeunes LGBTQ. Honoré, de ALAVI, au Burkina Faso, en dit :

Quand on essaie de faire une sensibilisation à l'intention des jeunes d'un certain âge, les parents pensent tout de suite qu'on veut inculquer des choses impossibles à leurs enfants. Ils oublient que l'enfant était déjà comme ça avant même qu'on ne cherche à entrer en contact avec lui.

En 2011, une évaluation inédite des besoins des jeunes gays et HSH effectuée par QAYN a révélé que 99 % des répondants avaient eu leur premier acte sexuel avant l'âge de 15 ans et que, au-delà des kits pour des pratiques sexuelles sans danger, leur besoin le plus pressant est celui d'un soutien psychosocial qui les aide à comprendre leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre.

3.3.3. Santé sexuelle et reproductive des femmes queer

Un rapport récent de QAYN révèle que les femmes queer entretiennent certains mythes et idées fausses au sujet de leur exposition aux IST et au VIH même si la pression socioculturelle oblige souvent ces femmes à avoir des relations hétérosexuelles. Beaucoup ont des grossesses non désirées ni planifiées, mais très peu consultent régulièrement un gynécologue¹⁸. Quand elles se trouvent confrontées à des problèmes de santé liés à leur sexualité, elles se disent généralement hétérosexuelles, de sorte que les couples de même sexe féminin accèdent rarement aux services ensemble. Pour éviter la contamination, elles recourent souvent à l'automédication plutôt que de s'adresser à un professionnel. Quelques associations et organisations dirigées par des femmes queer essaient de pallier elles-mêmes à ces insuffisances, en offrant (parfois en ligne) des services d'éducation par les pairs, en organisant des groupes de parole, et, comme c'est le cas de Ladies' Voice à Lomé (Togo), en travaillant en partenariat avec une ONG alliée pour fournir des services gratuits à leurs membres.

3.3.4. Violence intime entre partenaires de même sexe

La violence intime est une préoccupation majeure dans les communautés LGBTQ. Les femmes queer et les personnes trans* sont généralement plus disposées à reconnaître ce type de violence, mais le secret qui entoure la plupart des relations du même sexe fait que les victimes ne peuvent pas porter plainte ou solliciter une aide médicale. Comme l'explique Emmanuella, activiste trans* au Nigeria :

Vous allez porter plainte à la police et s'ils savent que vous vivez en relation homosexuelle, ils ne s'en saisissent même pas. Ils peuvent même vous arrêter, alors, voyez-vous, la plupart du temps, la violence du partenaire continue... S'il y avait des lois appropriées, un partenaire victime de violence pourrait porter plainte auprès des services de sécurité sans avoir peur d'être arrêté, mais le pays étant ce qu'il est, ce type de violence n'est pas signalé.

3.3.5. Réconcilier la foi, la religion et l'homosexualité

Presque rien n'est fait pour aider les HSH et les LGBTQ à réconcilier leur foi avec leur orientation sexuelle et leur identité de genre. House of Rainbow, au Nigeria, est la seule organisation confessionnelle LGBTQ de la région. Elle œuvre principalement dans les pays anglophones mais entend s'étendre dans d'autres pays d'Afrique. En ce qui concerne les LGBTQ et les HSH de

confession musulmane, il n'existe dans la région aucune association ou organisation qui subviennent à leurs besoins.

3.3.6. Autonomisation économique

Chaque personne interviewée désire voir se développer des programmes d'autonomisation économique des personnes LGBTQ. Toutes expriment combien la pauvreté rend plus difficiles encore, pour les jeunes LGBTQ, les femmes queer et les personnes trans* en particulier, leur bien-être et la protection de leur droit au respect de la vie privée. Et de souligner combien la difficulté économique entrave le mouvement, à travers les tensions de classe qu'elle suscite au sein des communautés LGBTQ, rendant plus difficile encore la solidarité ou la mobilisation. Les organisations s'en trouvent aussi amenées à puiser dans leurs ressources pour répondre aux besoins immédiats de leurs membres plutôt que de poursuivre un programme plus ambitieux pour le changement social et politique.

3.4. CONDITIONS DE TRAVAIL DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS LGBTQ ET HSH

Les conditions de travail des associations et organisations LGBTQ et HSH sont soumises aux contraintes de divers facteurs, sur le plan extérieur aussi bien qu'interne.

3.4.1 Défis externes

Le simple enregistrement d'une organisation LGBTQ en Afrique de l'Ouest est une véritable gageure. Même dans les pays où les pratiques homosexuelles ne sont pas criminalisées, les associations hésitent souvent à déposer explicitement leur demande sous la désignation HSH ou LGBTQ et celles qui le font sont souvent rejetées pour raisons « morales » vagues, voire tout simplement ignorées.

Seules les organisations dont la mission comprend la prévention et le traitement du VIH/sida au profit de 'groupes vulnérables' (HSH) bénéficient d'une chance de reconnaissance officielle. Dans certains cas, aucun motif explicite de refus n'est précisé mais, dans la plupart, la notion de « respect des bonnes mœurs » est invoquée¹⁹.

L'une des premières considérations concerne tout simplement le nom. Sur les 50 organisations incluses dans la recherche, quatre seulement font état de leur identité LGBTQ dans leur nom : Lesbian Life Association of Côte d'Ivoire (LLACI), Ghana Gay and Lesbian Association (GALAG), Queer Alliance Nigeria et Queer African Youth Network (QAYN). À ce jour, aucune n'est reconnue officiellement.

Au Sénégal, *Prudence* est la seule organisation HSH formellement reconnue dont les statuts font explicitement mention des minorités sexuelles. L'organisation hésite cependant à renouveler son récépissé, de peur de le voir annulé lors de la soumission de ses documents. Comme le fait remarquer un activiste sénégalais : « Aujourd'hui, tous les fonctionnaires reconnaissent les termes HSH et minorités sexuelles. Nous ne pouvons plus profiter de leur ignorance. »

Les activistes usent souvent d'imagination dans le choix de leur appellation. Dans les pays francophones, les noms les plus courants utilisés par les organisations HSH et gays sont *Alternatives* (*Alternative Burkina*, *Alternative Côte d'Ivoire*) et *Arc-en-Ciel* (*Arc-en-Ciel+* en Côte d'Ivoire, *Afrique Arc-en-Ciel* au Togo, *Arc-en-Ciel* au Bénin). Au Nigeria, INCRESE aide les associations

naissantes à définir stratégiquement leur nom et leurs objectifs, et elle les met en contact avec des juristes disposés à les aider à rédiger des statuts « sans risques ». Même formulées en termes « sûrs », les demandes de groupes soupçonnés LGBTQ sont examinées avec un zèle disproportionné. Au Togo, *Club des Sept Jours* a attendu cinq ans avant d'obtenir sa reconnaissance, et encore, seulement avec l'appui de FHI 360. Toujours au Togo, la stratégie d'*Afrique Arc-en-Ciel* était de mettre à son avantage le plan stratégique national du pays pour la prévention du VIH/sida, dans la mesure où il reconnaît pour le moins les HSH comme un groupe cible.

Bien que la plupart des bailleurs de fonds des organisations et associations LGBTQ comprennent le contexte juridique dans lequel les associations doivent opérer, l'absence de reconnaissance légale peut également refuser l'accès aux espaces de décision nationaux. Dans les pays francophones, les ONG sont soumises à une stricte hiérarchie régie par de rigoureux protocoles administratifs. Faute de reconnaissance juridique, le travail des associations n'est pas respecté à part entière et le succès visible de leurs activités ne change rien à la remise en cause de leur légitimité.

3.4.2 Défis internes

La faible capacité institutionnelle est l'une des plus grandes difficultés auxquelles les organisations interviewées se trouvent toutes confrontées. Une équipe minimale formée de personnel et/ou de bénévoles dirige la plupart des associations et organisations. Même celles qui disposent d'un financement suffisant pour engager un personnel qualifié éprouvent des difficultés de recrutement, faute de stabilité financière garantie à long terme. Plusieurs facteurs interdépendants contribuent à cette faiblesse institutionnelle :

- **Gouvernance** : Les organisations enregistrées dans les pays anglophones sont généralement dirigées par un conseil d'administration (CA), dont le rôle varie cependant. Au Nigeria, par exemple, où la pratique semble le plus fermement implantée, le CA de nombreuses organisations se compose de membres avec des expériences variées issus du milieu associatif, universitaires, etc. Dans l'ensemble, même si les membres du CA assument la supervision financière, ils aident rarement à la mobilisation des ressources.

Dans les pays francophones, la plupart des organisations comptent deux ou trois organes dirigeants: une assemblée générale, un conseil d'administration et/ou un bureau exécutif. Pour la majorité, l'assemblée générale tient lieu de mécanisme de gouvernance, tandis que le bureau exécutif est l'organe de mise en œuvre. Pour des jeunes structures,

les membres de l'assemblée générale ignorent cependant souvent les pratiques de la bonne gouvernance et servent plutôt de liaison entre le bureau exécutif et la communauté.

Cependant, partout dans la région, les associations et les organisations semblent très sensibles à l'importance d'un organe dirigeant actif et compétent, dont le recrutement peut cependant être difficile. Au Liberia, par exemple, les activistes peinent à attirer des membres du CA hétérosexuels. La peur de l'étiquette homosexuelle, conséquences de toute association à la communauté LGBTQ rend difficile le recrutement de bons administrateurs.

- **Personnel** : Le nombre de salariés varie suivant l'activité de l'organisation. Généralement, les organisations HSH et gays qui interviennent dans la prévention et les services VIH/sida tendent à avoir plusieurs salariés, parfois jusqu'à 16. Les associations de lesbiennes et femmes queeren ont le moins. Sur les huit interviewées, deux associations féminines LBQ seulement comptent un personnel rémunéré (WHER et QAYN, à raison de deux et quatre salariéEs, respectivement).

Les organisations HSH et gays sont aussi aptes à recruter le personnel le plus qualifié. Pour la plupart du personnel et des bénévoles, il s'agit cependant de leur première expérience professionnelle. Même le personnel apprend souvent sur le tas, qu'il s'agisse de la gestion du personnel, de l'élaboration des programmes, de la mobilisation des ressources ou du suivi-évaluation des activités. Dans certains pays, les responsables des associations n'ont pas nécessairement bénéficié d'une longue scolarité. Ils sont peut-être d'excellents organisateurs communautaires, mais ils ont du mal à assumer les tâches plus formelles requises pour une bonne gestion d'une association ou une organisation.

Pour renforcer leur capacité institutionnelle, les associations et organisations LGBTQ doivent bénéficier d'un soutien de croissance à long terme. Or les bailleurs de fonds limitent généralement leur appui à celles qui ont déjà démontré leurs capacités de gérer d'importants projets et subventions. La situation peut ainsi tourner au cercle vicieux. Même dans les organisations établies, la question du financement suscite un climat d'insécurité et le personnel recherche généralement les occasions d'emploi plus stable auprès des organisations internationales. Comme le déplore Dorothy Aken'Ova, d'INCREASE : « Après avoir tant investi en eux, ils se font embaucher par les organisations internationales et nous nous devons tout recommencer. Cela nous nanifie. » Qui plus est, les frais de gestion de la plupart des associations et organisations LGBTQ et HSH sont généralement liés

à l'exécution des projets : une fois ceux-ci terminés, le personnel doit être licencié.

- **Bénévoles** : Les bénévoles jouent un rôle essentiel, en particulier lors de la transition vers l'organisation formelle. Ils sont parfois les seuls aussi à diriger les projets, pendant plusieurs années même. Ainsi, un groupe de bénévoles gère depuis 2011 le magazine digital de QAYN, *Q-zine*. Les organisations ont appris à exploiter l'expertise de leur communauté et encouragent une base de bénévoles talentueuse comme stratégie de renforcement des capacités internes. À l'image de QAYN, certaines prospèrent ainsi grâce au rôle assumé par leurs bénévoles. Il n'en est pas moins nécessaire d'établir l'équilibre pour assurer la pérennité organisationnelle : le nombre de bénévoles qui exécutent les programmes d'une organisation ne doit pas dépasser le nombre de salariés.
- **Gestion organisationnelle** : Pratiquement aucun des directeurs et directrices exécutifs/tives des 50 associations et organisations interviewées n'avait de formation en gestion organisationnelle. Lorsque des activistes passent du statut de mobilisateurs à celui de responsable de leur structure, ils se retrouvent responsables de la gestion du personnel et des bénévoles et doivent généralement assumer plusieurs rôles – de la mobilisation de ressources à la gestion des programmes, en passant par l'administration des bureaux, la responsabilité financière et la représentation extérieure de l'organisation. Toutes les tâches leur incombent souvent, du suivi-évaluation à la formation et l'encadrement du personnel. Dénués de ressources et confrontés à d'onéreuses charges de mobilisation, les responsables des structures passent trop de temps à rédiger des projets et rapports, à participer aux conférences et à s'entretenir avec les bailleurs de fonds, au détriment du développement et de l'appui du personnel. Du coup, les membres du personnel s'en trouvent appelés à se débrouiller seuls.
- **Environnement de travail** : Peu d'organisations disposent d'un espace de travail formel. Le reste compte sur les espaces publics (restaurants, hôtels, bars ou domicile des bénévoles) et travaille dans un contexte ad hoc pendant une moyenne de trois ans avant d'accéder à un espace de bureau digne de ce nom. Cette situation sape le travail des associations naissantes à deux égards au moins : elle met les activistes et les communautés en danger, d'une part, et d'autre part, les membres de la communauté, d'autres organisations et les bailleurs de fonds même ont du mal à prendre l'organisation au sérieux.

L'exploitation d'un bureau pose d'autres problèmes :

l'irrégularité des ressources ou l'absence des fonds nécessaires à la couverture des frais opérationnel rend difficile le paiement d'un loyer. L'accès à un bureau s'accompagne aussi d'un besoin de mobilier et d'équipement, que les bailleurs de fonds ne couvrent généralement pas.

- **Insuffisance des capacités et stratégie de mobilisation de ressources** : Aucune des associations et organisations interviewées ne disposait d'un responsable de la mobilisation de ressources, d'un membre du personnel affecté au développement ou même d'une stratégie de recherche de fonds. Le/la directeur/trice exécutif/tive en est généralement responsable, ce qui signifie que la capacité de l'association à mobiliser des ressources dépend dans une large mesure de sa connaissance personnelle des sources de financement disponibles et de son aptitude à rédiger des propositions.

Quand à la pratique d'élaboration de budget opérationnel annuel, quelques-unes seulement des organisations participantes ont pu fournir ces informations. La plupart opèrent de projet en projet, développant leurs activités en fonction des appels à propositions, plutôt que d'élaborer des programmes à long terme guidés par un plan stratégique. Les budgets et les plans stratégiques annuels sont extrêmement rares, même parmi les organisations en place depuis plus de cinq ans.

Dans les pays francophones, les organisations connaissent peu des bailleurs de fonds internationaux, surtout ceux des pays Anglophone, pas plus d'ailleurs que les critères applicables aux propositions. Comme l'explique Catherine Kyenret Angai, coordinatrice du programme *Democracy and Accountability* au bureau d'OSIWA à Abuja (Nigeria) :

Nous recevons parfois des propositions de structures qui aspirent à faire le plaidoyer sur ces questions. Le fait est qu'elles ne peuvent pas vraiment formuler un concept : quels sont les problèmes, quelles sont les stratégies proposées pour y répondre – cette simple capacité fait défaut.

La plupart des associations et organisations LGBTQ et HSH opèrent de subvention en subvention, sans la stabilité financière qui leur permettrait de renforcer leurs capacités institutionnelles, de grandir en tant qu'organisations et de mettre en œuvre des programmes qui auront un impact à long terme.

- **Le manque de diversité dans la représentation des générations et des classes sociales** : Les questions de

génération et de classe sociale dans les communautés LGBTQ sont étroitement liées : plus les personnes sont âgées, plus elles ont un certain statut social et plus elles deviennent invisibles. Le mouvement s'en trouve dirigé par des leaders relativement jeunes, ce qui complique aussi l'accès aux segments plus âgés et/ou plus aisés des personnes LGBTQ. Cela dit, il est des LGBTQ qui occupent des postes de haut niveau et qui désirent rester discrètes, mais qui n'en apportent pas moins leur contribution au mouvement de manière invisible même aux activistes les mieux connectés. Les activistes LGBTQ n'ont pas encore élaboré d'approche apte à tirer parti du potentiel offert par ces segments de la population LGBTQ.

- **Faible appropriation collective** : Un défi difficilement reconnu par les activistes et les organisations concerne l'indifférence relative de nombreux membres de la communauté à l'égard de l'activisme et revendications LGBTQ. Une faible estime de soi, le souci d'anonymat, la différence générationnelle, la tension entre les classes sociales, les préoccupations d'ordre socioéconomique, la mauvaise gestion des structures et l'inadéquation entre les besoins personnels et l'agenda des activistes découragent ou aliènent même souvent ceux qui s'intéresseraient sinon au mouvement.

Par exemple, dans les pays tels que le Mali et le Burkina Faso, où les membres de la communauté ne se sentent pas menacés par une loi contre l'homosexualité, les activistes ont souvent du mal à mobiliser leurs communautés, ainsi comme en témoigne Ashley, de QAYN au Burkina Faso :

Je dirais que la communauté comprend, bien-sûr, mais elle ne perçoit pas tellement la nécessité de s'organiser. C'est ce que nous essayons de leur faire comprendre, que ce besoin existe. Ici au Burkina Faso, il n'y a aucune pression sur les homosexuel-le-s. Les personnes ne voient donc pas l'utilité d'une vie associative, dans la mesure où aucune pression ne pèse sur elles. Nous essayons de leur faire comprendre la nécessité qui est là, car nous nous préparons déjà pour ce qui pourrait survenir dans le futur, parce qu'aucun pays n'accepte facilement l'homosexualité. Il faudra se battre, nous nous y préparons. C'est vraiment une grande difficulté.

Certaines personnes LGBTQ craignent que la mobilisation ne les expose ou ne les mette en danger, même si elles se sentent déjà rarement en sécurité dans leur environnement actuel.

Il semble aussi y avoir un fossé entre l'approche associative basée sur les droits humains et les besoins individuels immédiats de survie économique. La survie quotidienne empêche parfois de faire le lien entre la situation matérielle dans laquelle on se trouve et la poursuite des droits humains. En Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays francophones, le rôle de la société civile est de plus en plus perçu dans une perspective de réponse aux besoins sociaux de base non pris en charge par l'état, sous forme de provisions d'aides sociales. Les membres de la communauté LGBTQ sont souvent réticents à l'idée d'assister aux manifestations ou de participer aux projets sans rémunération ou autre forme d'avantage tangible. Les choses étant ce qu'elles sont, seules les organisations HSH et gays peuvent démontrer aisément la valeur de leur travail en ce qu'elles offrent généralement des services directs de prévention du VIH/sida.

3.5. ACQUIS

Tout d'abord, une part des acquis est que nous avons réussi à leur faire voir que nous existons, parce qu'il y a ce refus, ce refus de l'État, qu'il n'y a pas de lesbiennes, pas d'homosexuels et pas de bisexuels au Nigeria. Nous essayons d'être visibles, autant que faire se peut, pour qu'ils commencent aussi à comprendre que non, que c'est une idée fausse.

– Thaddeus, Advocacy 4 Human Rights, Nigeria

Le concept d'« acquis » a été largement façonné par les donateurs. Or les activistes – en particulier ceux encore en phase d'émergence, dont le discours n'est pas encore défini par les formules de rédaction des rapports aux bailleurs de fonds – comprennent et articulent souvent autrement leurs acquis. Pour beaucoup, contribuer d'une façon ou d'une autre au bien-être de la communauté est l'objectif principal, mais ils hésitent à formuler ce sentiment comme un acquis. Même pour les organisations bien établies, les acquis peuvent être difficiles à mesurer. Comme l'explique Olumide, de TIERs, au Nigeria : « Je ne sais pas comment parler des acquis car pour moi, chaque jour est une occasion d'accomplir quelque chose de nouveau. »

À la question de savoir quels étaient leurs trois principaux acquis, les activistes ont répondu de diverses façons. Certains ont mis l'accent sur les acquis programmatiques et/ou organisationnels, d'autres sur les jalons franchis au niveau de la communauté et

d'autres encore sur les victoires au niveau national, régional ou international. La diversité des réponses reflète celle des perspectives et des stades de développement organisationnel à travers la région.

Acquis identifiés au niveau communautaire :

- Planter la graine de l'espoir : le changement est possible.
- Mobiliser les membres de la communauté dans un contexte où les LGBTQ évoluent encore largement dans la clandestinité.
- Donner de la visibilité, approfondir le sentiment d'appartenance à une communauté et réduire l'isolement.
- Offrir des espaces sociaux et politiques où les membres de la communauté puissent se réunir sans risques.
- Accroître la prise de conscience concernant la sexualité, la santé et les droits sexuels et l'identité de genre.
- Habilitier les membres de la communauté à se faire entendre et à participer à des espaces de prise de décisions.

Acquis identifiés au niveau programmatique et organisationnel :

- Une décennie d'existence des organisations LGBTQ et HSH.
- Forger la conscience politique des LGBTQ et HSH.
- Bâti un mouvement.
- Former des coalitions entre les organisations et les activistes LGBTQ et HSH.
- Établir un espace de travail physique et travailler dans un bureau.
- Créer des espaces de rencontre sécurisés (physiques et virtuels), des centres communautaires et, de plus en plus, des refuges, offrant un espace d'interaction sociale et politique ainsi qu'un refuge dans les moments de crise.
- Mettre en service des cliniques dirigées par des HSH et fournir des services de prévention du VIH et des IST.
- Influencer les politiques de santé afin qu'elles prennent en compte les besoins des HSH.
- Mettre en service des permanences et numéros d'urgence pour l'apport de services courants et la gestion des crises.
- Renforcer la capacité de fournir un appui financier d'urgence.
- Appuyer l'émergence d'organisations à base communautaire.
- Participer à des études et publications qui renforcent la prise de conscience sur le vécu des LGBTQ.

Acquis identifiés au niveau national :

- Accroître la visibilité des identités LGBTQ et encourager le débat sur l'homosexualité dans les espaces publics.

- Engager les organismes publics.
- Participer au titre de membres LGBTQ et HSH de la société civile à des rencontres nationale de la société civile.
- Obtenir l'inclusion des organisations HSH au sein des mécanismes CCM et d'autres plateformes de réponse au VIH/sida.
- Élaborer des chartes de couverture médiatique avec les professionnels des médias.

Acquis principal identifié au niveau des plateformes régionales et internationales :

- Sensibiliser l'opinion aux droits humains des LGBTQ à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et sur les plateformes de l'ONU.

La mesure des acquis dépend de la perspective considérée. Du point de vue des bailleurs de fonds, les acquis énumérés ci-dessus peuvent paraître mineurs face à l'ampleur des besoins et leurs investissements. Mais pour les activistes LGBTQ et HSH, qui travaillent souvent isolés et qui ne cernent pas toujours la situation dans toute son ampleur, ces acquis sont gigantesques. Christian, du *Club des Sept Jours* au Togo, l'explique en ces termes :

Il y a 10 ans encore, il était difficile pour un membre de la communauté HSH de chercher à se faire soigner pour une infection anale dans une ONG traditionnelle. Aujourd'hui, grâce au travail que nous avons abattu, c'est possible, parce que nous avons été des pionniers. Ils vont maintenant se faire soigner, parce que nous avons sensibilisé la communauté, et que nous avons atténué leurs craintes.



4. SOURCES D'APPUI – CARTOGRAPHIE DES POURVOYEURS D'APPUI TECHNIQUE ET DES BAILLEURS DE FONDS

Les ONG traditionnelles travaillant dans le secteur de la santé publique intègrent des services directs aux hommes gays et HSH dans leurs programmes VIH/sida depuis une dizaine d'années ou plus. Pour soutenir leurs initiatives, elles ont dû identifier et former les leaders HSH de la communauté, jouant ainsi un rôle fondamental à l'émergence de l'activisme HSH dans la région. Dix ans plus tard, ces mêmes ONG restent les principaux partenaires des associations HSH et gays au niveau local.

ÉTUDE DE CAS

Le Center for the Right to Health (CHR)
(Centre pour le droit à la santé), Nigeria

Fondé en 1999 à des fins de plaidoyer pour le droit aux soins de santé, des populations vulnérables en particulier, le CHR est devenu opérationnel en 2000. En 2007, il entreprenait un travail de recherche préliminaire sur les HSH au Nigeria et entamait l'offre de services

directs aux communautés HSH de 17 états. Au fur et à mesure, le centre a commencé à soutenir l'émergence d'organisations communautaires dirigées par des HSH, voire dans certains cas, des lesbiennes. Pour cela, CHR commence par mener une évaluation des besoins dans un nouvel état où n'existe encore aucune association HSH ou gay. Elle recrute et forme ensuite des membres de la communauté au titre de pairs éducateurs, dont une première cohorte assume alors la sensibilisation des communautés, avec recrutement de nouveaux membres. Après le premier cycle de six mois, les nouveaux membres reçoivent à leur tour la formation de pairs éducateurs et entament leurs propres activités de sensibilisation. Le processus se poursuit jusqu'à ce que les pairs éducateurs soient prêts à former leur propre OC. Le CHR apporte alors formation, assistance à la gestion et appui à l'enregistrement des OC, rédaction de proposition, plaidoyer, etc.

African Council of AIDS Service Organizations (AFRICASO) et HUB-Alliance comptent parmi les organisations qui travaillent sur les questions HSH et LGBT au-delà des frontières. AFRICASO apporte un appui financier et technique aux initiatives HSH et gays de quelques pays d'Afrique francophone. En 2014, en partenariat avec AMSHeR, l'organisation a entrepris le projet pilote *Génération HSH sans SIDA* visant à réduire le taux de prévalence du VIH et d'améliorer l'accès aux services de santé parmi les HSH du Burundi, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo²⁰.

Au Burkina Faso et au Togo, FHI 360 exécute le projet pilote régional *PACTE-VIH*, qui compte le financement de services directs aux communautés HSH par l'intermédiaire d'ONG traditionnelles, ainsi que l'apport de ressources financières et d'un appui technique aux organisations HSH. L'un des objectifs est d'« identifier et élaborer un modèle pour la fourniture de services en matière de VIH qui soient facilement adaptables et reproductibles dans toute la région »²¹.

Heartland Alliance International (HAI) à travers ses bureaux en Côte d'Ivoire et au Nigeria, contribue au renforcement des capacités des organisations communautaires HSH et/ou de travailleuses du sexe. L'une de ses principales initiatives au Nigeria consiste en un programme de mentorat assurant la formation d'activistes en gestion financière, rédaction de rapports, mobilisation de ressources, compétences de plaidoyer et leadership. Le programme présente aussi les activistes aux intervenants au sein du gouvernement et leur apprend à cultiver des relations avec leurs alliés potentiels. Au fil des ans, HAI a incubé et dans certains cas appuyé directement plusieurs organisations HSH et LGBTQ au Nigeria, y compris TIERs, ICARH et Male Health Initiative.

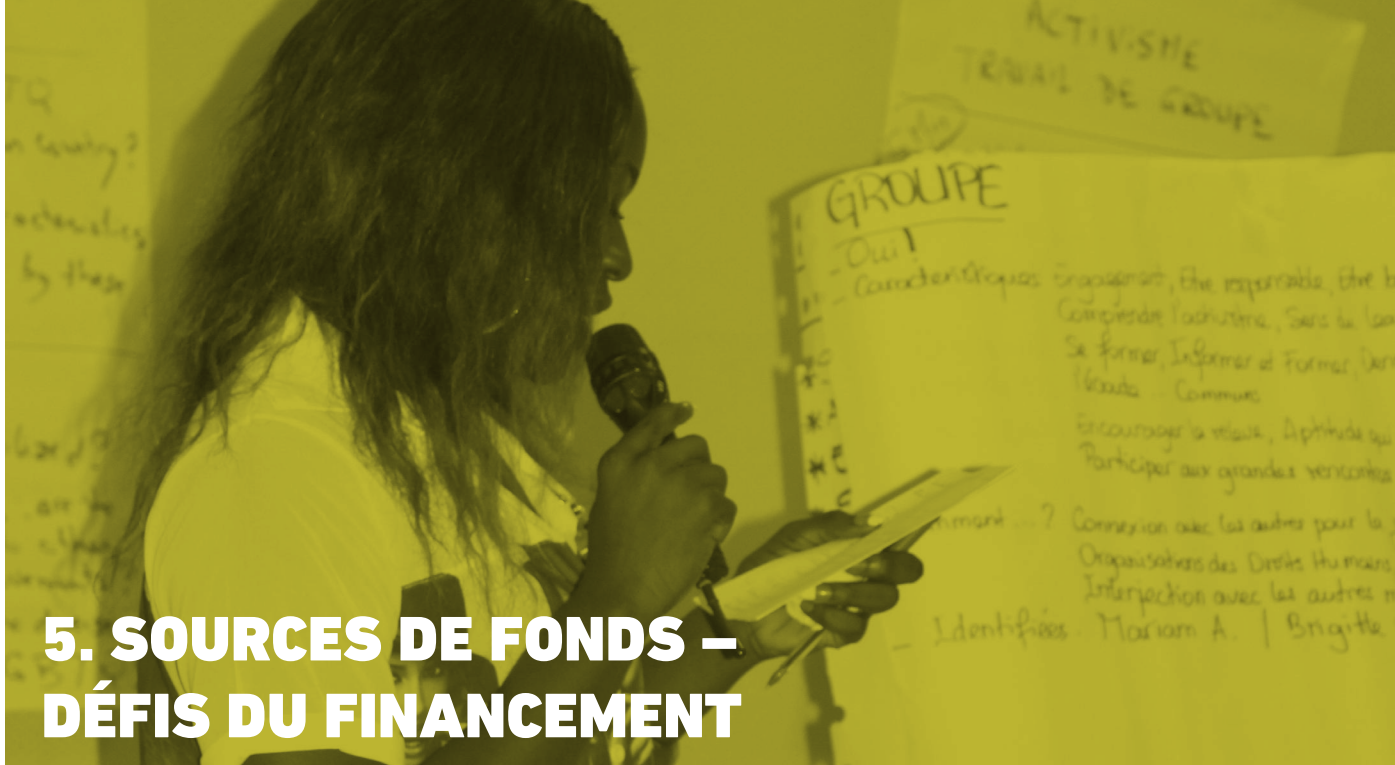
Les principales organisations internationales travaillant avec les associations et les organisations HSH et gays dans plus d'un pays sont le PNUD, l'ONUSIDA, FHI 360, Heartland Alliance International, Future Groups et Population Services International (PSI). Le PNUD et l'ONUSIDA sont les deux seules organisations qui étaient actives dans tous les pays qui ont participé à cette enquête. Dans les pays anglophones, l'ONUSIDA fournit un appui technique et, à de très rares occasions, assiste financièrement les associations HSH et gays. Le Togo est le seul pays francophone, parmi les neuf, à bénéficier d'une assistance comparable, fournie ici par le PNUD. Dans toute la région, l'ONUSIDA soutient la cause de politiques de santé plus inclusives à travers des plaidoyers auprès des gouvernements.

L'appui technique et financier de l'activisme en Afrique de l'Ouest va pour la plupart aux associations et organisations HSH ou gays. HAI Nigeria et Heartland Alliance for Human Needs and Human Rights font exception à cette règle, en ce qu'elles soutiennent toutes deux le mouvement LGBTQ au sens large. Heartland Alliance, en collaboration avec AMSHeR ont initié depuis 2014, un projet, *Francophone LGBTQ Advocates Initiatives* (FLAI), qui vise à élargir le leadership du mouvement LGBTQ dans la région, moyennant la formation d'activistes émergents et le renforcement des capacités organisationnel de quelques structures existantes. Entre autres, à travers FLAI, les activistes et les organisations sont formés en matière de documentation des droits de l'homme et de rédaction de rapports alternatifs, et ont accès aux mécanismes et plateformes de plaidoyer régionaux et internationaux.

ÉTUDE DE CAS

L'ONUSIDA au Nigeria

L'ONUSIDA appuie le travail des organisations LGBTQ au Nigeria de différentes manières. L'une d'entre elles a été de faciliter l'émergence de *Lawyer Alert*, un réseau de quelque 22 avocats bénévoles disposés à représenter les membres de la communauté LGBTQ en justice, à favoriser la liaison avec les familles et à documenter les violations de droits. Le réseau avait pour ambition de rédiger un rapport annuel soumis à la Commission nigérienne des droits de l'homme. Cette dernière est tenue de rendre compte à l'Assemblée nationale, assurant ainsi que les questions LGBTQ soient pour le moins entendues au gouvernement. Après l'adoption de la SSMPA, l'ONUSIDA a également facilité une réunion d'urgence entre les organisations du pays. L'ONUSIDA fait aussi pression pour que le CCM alloue un financement adéquat aux populations clés dans son budget soumis au Fonds mondial.



5. SOURCES DE FONDS – DÉFIS DU FINANCEMENT

Les associations et les organisations LGBTQ et HSH se trouvent confrontées à une multitude de défis : barrière de la langue, contraintes d'éligibilité, manque de capacité interne de mobilisation de fonds, priorités de financement non conformes aux besoins des communautés et perceptions souvent négatives des bailleurs de fonds à l'égard de la région. De plus en plus, les associations se trouvent aussi en concurrence avec les ONG internationales qui élaborent leurs propres projets, mobilisent les ressources et implémentent elles-mêmes les projets, en affectant toutefois une petite portion des fonds aux associations locales (principalement HSH) pour la réalisation d'activités modestes. Les organisations locales s'en estiment souvent lésées. Comme le souligne Dorothy, d'INCREASE, au Nigeria :

Les organisations internationales sont devenues les réalisatrices de leurs propres projets. Elles apportent le financement, elles emploient le personnel auquel elles associent des locaux, puis elles vont sur le terrain et font la mise en œuvre. Nous qui avons été sur le terrain pendant des années et qui avons de l'expérience et des racines communautaires sommes mis de côté.

Les organisations locales peuvent aussi se trouver confrontées à d'impossibles exigences d'éligibilité. En plus d'onéreux rapports financiers audités, certains bailleurs de fonds exigent des organisations qu'elles justifient d'une expérience de la gestion d'un certain niveau de financement. Ndèye Kébé, fondatrice et présidente de *Sourire de femme* à Dakar (Sénégal) en voit le résultat :

Ce cercle vicieux doit être brisé, parce que les organisations qui n'ont jamais reçu de financement ne peuvent produire aucun rapport d'audit, et par conséquent ne peuvent être financées.

La plupart des organisations de faible envergure ou émergentes ne peuvent obtenir dans ces conditions que de maigres ressources initiales, tandis que les ONG traditionnelles et internationales sont les seules éligibles pour des subventions plus importantes. Ironiquement, ces ONG reviennent ensuite vers les associations locales pour la mise en œuvre des projets qu'elles ont proposés.

La presque totalité des bailleurs qui financent les associations et organisations LGBTQ se trouvent en dehors de la région. Urgent

Action Fund – Africa, est le seul fonds africain qui soutenait directement le travail des activistes LGBTQ en Afrique de l'Ouest au moment de l'étude.

Les subventions octroyées aux associations et organisations LGBTQ et HSH se limitent généralement à des projets ponctuels, et la période de subvention est habituellement de un an. Ces périodes de subvention de courte durée ne favorisent guère la continuité des activités programmatiques, notamment en ce qui concerne les initiatives de plaidoyer qui exigent un travail de longue haleine pour obtenir des résultats durables. Les subventions ponctuelles entravent aussi la capacité des associations et organisations à planifier leur travail ou à surmonter les changements et revers inévitables dans un environnement imprévisible. Peu de subventions soutiennent par ailleurs le développement institutionnel de ces groupes, même si les bailleurs de fonds ont identifié la faible capacité institutionnelle comme l'une des raisons pour lesquelles les investissements dans la région sont si limités.

De fait, les bailleurs de fonds paralysent souvent les organisations en faisant fi du savoir-faire local et en dictant les activités et le chronogramme à respecter, indépendamment des besoins sur le terrain. La plupart des activistes avec lesquels nous sommes entretenuEs déplorent les longues négociations requises après la soumission de leur budget, où les bailleurs de fonds s'attardent sur chaque rubrique budgétaire et où la négociation se termine généralement par le retrait du budget de toutes les dépenses consacrées aux frais opérationnels.

De l'avis des activistes, notamment ceux francophones qui ont reçu des subventions de sources anglophones et francophones, les bailleurs de fonds anglophones répondent mieux à leurs besoins, sont plus souples en matière de réaffectation budgétaire, et sont également plus susceptibles de verser une subvention en une seule fois ou en deux tranches. Les bailleurs de fonds francophones décaisseraient quant à eux les fonds « au compte-gouttes », ce qui entrave la fluidité de la mise en œuvre des activités.

Bien que de nombreux bailleurs de fonds préfèrent travailler en langue anglaise, d'autres se sont efforcés de rendre l'information disponible en français. Néanmoins, certains appels à propositions exigent que les documents soient soumis en anglais, ce qui empêche l'accès des associations francophones à certaines possibilités de financement.



6. ATTENTES ET RECOMMANDATIONS POUR UN FONDS DIRIGÉ PAR LES LGBTQ

Toutes les personnes qui ont contribué ont exprimé leurs attentes et leurs recommandations sur le mode de fonctionnement approprié d'un fonds dirigé par les activistes LGBTQ.

Les suggestions données par les activistes et les organisations LGBTQ se répartissent en quatre grandes catégories :

1. Approche de l'octroi des subventions

- Développer une compréhension approfondie du mouvement et sonder régulièrement ce qui se passe sur le terrain.
- Effectuer une évaluation des besoins des nouvelles associations avant d'entreprendre une relation de financement.
- Lancer d'abord un appel pour soumission de notes conceptuelles et inviter ensuite les associations et organisations sélectionnées à soumettre des projets.
- Effectuer des entretiens de suivi auprès des associations et organisations qui ont soumis des projets pour s'assurer qu'elles saisissent bien le contenu de leurs propositions.

- Établir des processus simples de demande de subvention et de soumissions de rapports.
- Conduire régulièrement des visites de site pour constater le travail des associations et organisation, et s'entretenir autant avec le personnel et qu'avec les bénéficiaires.

2. Priorités

- Créer une plateforme où les activistes puissent se rencontrer, s'organiser en réseau et définir leurs stratégies.
- Appuyer le réseautage et les alliances dans la région.
- Financer les approches holistiques en matière de droits humains, en mettant l'accent sur les organisations LGBTQ.
- Fournir un soutien pluriannuel essentiel pour permettre aux structures de renforcer leurs capacités institutionnelles et d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies à long terme (plaidoyer et lobbying compris).
- Soutenir le développement organisationnel, y compris l'élaboration, la planification et la gestion de projets ainsi que la mobilisation de ressources.

- Donner la priorité au renforcement des capacités des associations émergentes, notamment les associations de lesbiennes et de personnes trans*.
- Financer les propositions les plus novatrices et prometteuses.
- Financer la santé et les droits en matière de sexualité et de reproduction au-delà du VIH.
- Financer les programmes d'autonomisation économique.
- Appuyer les associations et les organisations pour l'élargissement de leurs programmes aux zones semi-urbaines.
- Appuyer les refuges.
- Appuyer les études axées sur la communauté.
- Appuyer le plaidoyer à travers les arts et la culture.

3. Gouvernance

- Le fonds devrait avoir une structure de gouvernance à trois niveaux :
 - o Un conseil d'administration qui détermine ses axes thématiques et supervise et contribue à la mobilisation des ressources.
 - o Un comité consultatif de jeunes pour s'assurer que le fonds aborde les questions de la jeunesse.
 - o Un comité communautaire compétent, impartial pour examiner les subventions.
- Tous les membres du conseil d'administration doivent être expérimentés, impartiaux et crédibles et doivent avoir fait preuve d'intégrité.

Les recommandations des pourvoyeurs d'assistance technique, bailleurs de fonds locaux et organismes alliés se répartissent en trois catégories :

1. Erreurs à éviter

- Financer les organismes stratégiques alliés, et pas seulement les associations LGBTQ et HSH.
- Éviter le modèle de financement VIH, où beaucoup d'argent a été pratiquement gaspillé au début.
- Définir un processus de financement concurrentiel et insister sur la qualité des résultats.
- Ne pas omettre les intervenants locaux, notamment les philanthropes locaux. Les financements internationaux ne sont pas intarissables. Pour éviter le problème, il est important de trouver des approches créatives pour engager les acteurs locaux dès le début.

2. Établissement du fonds

- Bien réfléchir à la structure et à la gestion du fonds, pour s'assurer qu'ils soient transparents, responsables et réactifs.
- Mettre en place un mécanisme qui implique des activistes de différents pays, selon une diversité d'approches.

- Assurer la nomination de spécialistes de l'investissement financier au conseil d'administration pour assurer la bonne gestion des fonds et leur croissance et stabilité.
- Inclure des investisseurs, des juges et des représentantEs des forces de l'ordre dans la composition du conseil d'administration.

3. Priorités de financement

- Promouvoir la collaboration et combler les écarts.
- Être suffisamment inclusif pour couvrir l'ensemble des besoins de la population LGBTQ.
- Donner la priorité aux programmes stratégiques de développement et approfondissement de l'activisme LGBTQ.
- Considérer les approches potentiellement porteuses d'un profond changement social.
- Financer les programmes qui mettent l'accent sur le changement de l'environnement social et juridique, et qui renforcent la capacité des activistes à mener ce type de travail.
- Investir dans le renforcement des besoins organisationnels des associations.
- Fournir un financement aux associations de lesbiennes et de trans*.
- Appuyer la coordination des associations émergentes.
- Financer la recherche sur les réalités vécues des lesbiennes et des trans*.
- Financer les litiges stratégiques et les réseaux d'avocats.

Les bailleurs de fonds internationaux ont présenté les recommandations suivantes :

- S'associer aux initiatives existantes dans la région afin d'éviter des conflits potentiels.
- Faire en sorte que les pays et les activistes francophones soient équitablement représentés et bénéficient d'un accès égal au financement, sans toutefois arrêter de décision prédéterminée quant à savoir si le fonds devrait être basé dans un pays francophone.
- Identifier un pays d'accueil offrant des conditions juridiques et fiscales favorables.
- Trouver le juste équilibre entre les priorités de la communauté, des structures et des bailleurs de fonds.
- Assurer un pilotage prudent des rôles multiples, notamment celui d'activiste et de pourvoyeur de subventions.
- Assurer un revenu durable et diversifié pour le fonds.
- Gérer soigneusement le fonds afin d'éviter une réaction potentielle dans une région abritant des médias sensationnalistes et homophobes.
- Appuyer la protection et la sécurité des activistes.



7. ANNEXE

TABLEAU 1. APERÇU DU CONTEXTE JURIDIQUE

PAYS	ENVIRONNEMENT JURIDIQUE
BÉNIN	Le Code pénal amendé en 1949 dispose que: « Sera puni d'un emprisonnement de six mois à trois ans et d'une amende de 20 000 F à 50 000 F quiconque aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe mineur de vingt et un ans ou moins ²² . » En 2008, une tentative de révision du Code pénal visant la décriminalisation de l'homosexualité entre adultes consentants mais maintenant l'âge de consentement à 21 avec une personne de même sexe (contre 15 pour les actes hétérosexuels) a échoué.
BURKINA FASO	Aucune pénalisation de l'homosexualité. On peut être condamné pour attentat à la pudeur, corruption des jeunes ou prostitution seulement.
CÔTE D'IVOIRE	Aucune pénalisation de l'homosexualité, mais une disposition de l'Article 360 du Code pénal pénalise certaines pratiques, comme l'attentat à la pudeur.
CAP VERT	En 2004, l'Article 71 du Code pénal pénalisait l'homosexualité « comme un vice contre nature », mais la révision 2014 du Code pénal a supprimé cette disposition, légalisant ainsi effectivement les pratiques homosexuelles. En 2008, les Articles 45(2) et 406(3) du Code de travail ont interdit la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

GAMBIE	Les articles 144, 145 et 146 (2005) du Code pénal érigent « les relations charnelles contraires à l'ordre de la nature » en infraction passible d'une peine d'emprisonnement de 14 ans. « Les relations charnelles contraires à l'ordre de la nature » sont : (a) les relations charnelles avec la personne par voie anale ou par voie buccale ... ; (b) l'insertion d'un objet ou de toute autre chose dans la vulve ou l'anus de la personne dans le but de simuler le sexe ; et (c) la commission de tout autre acte homosexuel avec la personne ... En août 2014, un autre amendement au Code pénal a introduit la notion « d'homosexualité avec circonstances aggravantes » pour les « contrevenants récidivistes » et les homosexuels ou les lesbiennes vivant avec le VIH – toute chose passible d'une peine d'emprisonnement à vie.
GHANA	Aux termes du Code pénal, une « personne ayant des relations charnelles contre nature ... avec une autre personne d'au moins 16 ans avec le consentement de cette autre personne, commet une infraction » passible d'une peine d'emprisonnement maximale de trois ans. L'expression « relations charnelles contre nature » implique « des rapports sexuels avec une personne de manière contraire à la nature » et requiert « le moindre degré de pénétration ».
GUINÉE BISSAU	Aucune loi.
GUINÉE CONAKRY	L'Article 325 du Code pénal punit les actes homosexuels de six mois à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 100 000 – 1 000 000 de francs guinéens (environ 14 – 143 dollars américains).
LIBERIA	En vertu du chapitre 14 (Article 14.74) du Code pénal : « Une personne ayant des rapports sexuels déviants dans des circonstances non énoncées dans l'article 14.72 (en relation avec la sodomie involontaire aggravée) ou 14.73 (portant sodomie involontaire) commet une infraction de premier degré. » En outre, il définit le rapport sexuel comme tout acte « intervenant après pénétration, aussi faible soit-elle », qu'il y ait éjaculation ou pas, et « le rapport sexuel déviant » signifie « contact sexuel entre deux êtres humains qui ne sont pas mari et femme ou vivant ensemble comme mari et femme même s'ils ne sont pas mariés légalement, consistant en un contact entre le pénis et l'anus, la bouche et le pénis ou la bouche et la vulve ». La peine minimale encourue est de 10 ans d'emprisonnement. La peine maximale est la peine capitale.
MALI	Aucune loi.
MAURITANIE	L'Article 308 du Code pénal de la Mauritanie punit les actes homosexuels perpétrés par des hommes musulmans par la mise à mort par lapidation. Les actes homosexuels entre deux femmes sont passibles d'une peine d'emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende d'environ 17 – 207 dollars américains.
NIGER	Aucune loi.
NIGERIA	La peine maximale pour les pratiques homosexuelles dans les 12 États du nord qui pratiquent la charia est la mise à mort par lapidation. Les actes sexuels entre les hommes sont illégaux en vertu du Code pénal applicable au sud du Nigeria et sont passibles d'une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement. La Loi portant interdiction du mariage homosexuel (janvier 2014) interdit le mariage homosexuel et les unions civiles homosexuelles, qui sont passibles d'une peine d'emprisonnement de 14 ans. Toute personne qui « célèbre une cérémonie de mariage entre personnes de même sexe ou une union civile, assiste à une telle cérémonie, y contribue ou l'encourage » commet une infraction passible d'une peine d'emprisonnement de 10 ans. La loi interdit également, sous peine d'emprisonnement de 10 ans, « l'enregistrement des clubs, des sociétés et des organisations homosexuels, leur subsistance, processions et réunions ».

SÉNÉGAL	L'Article 319 (3) du Code pénal (Loi n° 66 du 12 février 1996) dispose que « toute personne qui commet un acte indécent ou contre nature avec une personne du même sexe, sera punie d'une peine d'emprisonnement de un à cinq ans plus une amende de 100 000 à 1 500 000 FCFA » (environ 2000 à 30 000 dollars américains). Si l'acte a été commis avec une personne âgée de 21 ans ou moins, la peine maximale sera appliquée.
SIERRA LEONE	L'Article 61 de la Loi portant infractions envers les personnes (1891) dispose que « Est condamné, à la discrétion de la Cour, à la servitude pénale à perpétuité, ou à toute autre peine d'au moins 10 ans, quiconque se rend coupable de l'abominable infraction de sodomie, commise sur un être humain ou un animal. »
TOGO	L'Article 88 de l'amendement 2000 au Code pénal criminalise l'homosexualité et la soumet à une peine d'emprisonnement de un à trois ans et à une amende de 100 000 à 500 000 FCFA (environ 200 à 1 000 dollars américains).

TABLEAU 2. RÉPARTITION DES ORGANISATIONS HSH ET LGBTQ PARTICIPANTES

PAYS	NOMBRE D'ORGANISATIONS	
	SOUS DIRECTION HSH OU GAY	SOUS DIRECTION LBT
BÉNIN		1
BURKINA FASO	2	1
CÔTE D'IVOIRE	4	1
GHANA	2	0
LIBERIA	3	1
MALI	0	0
NIGERIA	19 ²³	5 ²⁴
SÉNÉGAL	16	1
TOGO	4	1

NOTES DE FIN

- ¹ Trans* désigne dans ce rapport les personnes dont l'identité ou l'expression de genre diffère du sexe attribué à la naissance. Certaines personnes trans* s'identifient et se présentent comme homme ou femme ; d'autres s'identifient à une catégorie non binaire du genre. Les personnes trans* se décrivent sous différentes appellations, parfois spécifiques aux cultures locales. Beaucoup d'activistes utilisent désormais l'abréviation « trans* » avec l'astérisque, désignant l'ensemble des identités et expressions possibles du genre qui relèvent de la définition large de trans* - Global Action for Trans* Equality (GATE).
- ² American Jewish World Service, Astraea Lesbian Foundation for Justice, Foundation for a Just Society UHAI-EASHRI (East Africa Sexual Health and Rights Initiative) et Queer African Youth Network (QAYN).
- ³ American Jewish World Service, Astraea Lesbian Foundation for Justice, Foundation for a Just Society UHAI-EASHRI (East Africa Sexual Health and Rights Initiative) et Queer African Youth Network (QAYN).
- ⁴ *Same-Sex Marriage (Prohibition) Act, 2013 – Explanatory Memorandum*. Extrait de <http://www.refworld.org/pdfid/52f4d9cc4.pdf>
- ⁵ *LGBTQ rights in Northern Nigeria*. Extrait de https://en.wikipedia.org/wiki/LGBTQ_rights_in_Northern_Nigeria
- ⁶ Amnesty International UK. *Gambia's latest anti-gay Bill*. Extrait de <http://www.amnesty.org.uk/gambia-anti-gay-bill#.VfnHPM7Nx9s>
- ⁷ Queer African Youth Network (2015): *Il ne faut pas réveiller le lion qui dort : cartographie juridique de la situation des personnes LGBTQ en Afrique de l'Ouest francophone*.
- ⁸ Library of Congress. *Laws on Homosexuality in African Nations*. Extrait de <http://www.loc.gov/law/help/criminal-laws-on-homosexuality/african-nations-laws.php>
- ⁹ Ibid.
- ¹⁰ Queer African Youth Network (2015): *Il ne faut pas réveiller le lion qui dort : cartographie juridique de la situation des personnes LGBTQ en Afrique de l'Ouest francophone*.
- ¹¹ *Goorjigéen* – Mot wolof utilisé au Sénégal et en Gambie pour désigner un homme gay ou efféminé.
- ¹² *Tchié të mouso të* – Mot bambara de signification similaire à celle de *goorjigéen*, utilisé au Mali, au Burkina Faso et dans d'autres communautés de langue bambara et dioula.
- ¹³ 'Yan Daudu – Expression haoussa désignant les hommes de genre ambigu. Voir à ce sujet Frank A. Salmone. « Hausa Concepts of Masculinity and the » « Yan Daudu. » *Journal of Men, Masculinities and Spirituality* 1 (2007): 45-54. Extrait de <http://www.jmmsweb.org/issues/volume1/number1/pp45-54>.
- ¹⁴ Ken Bugul. *Riwan ou le Chemin de sable*. Présence africaine, 2001.
- ¹⁵ Certaines sources font remonter l'origine du concept HSH aux années 1980. Voir Tom Boellstorff. « But Do Not Identify as Gay: A Proleptic Genealogy of the MSM Category. » *Cultural Anthropology* 26 (2011): 287–312.
- ¹⁶ Coalition for the Defense of Sexual Rights (CDSR). One-year Strategic Framework Document (Coalition pour la défense des droits sexuels - Document de cadre stratégique annuel).
- ¹⁷ P. Awondo, P. Geschiere et G. Reid. *Une Afrique homophobe ? Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité* : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud.
- ¹⁸ QAYN. 2015. *Au-delà des suppositions : Pratiques sexuelles et besoins en santé sexuelle et reproductive des lesbiennes, bisexuelles, queer et femmes qui ont des rapports sexuels avec des femmes (LBQFSF) en Afrique francophone subsaharienne*. Disponible sur <http://www.qayn.org/research-publications/>
- ¹⁹ QAYN (2015): *Il ne faut pas réveiller le lion qui dort : cartographie de la situation juridique des personnes LGBTQ en Afrique de l'Ouest francophone*.
- ²⁰ D'après le site web d'AFRICASO, consulté le 15 juillet 2015 sur http://www.africaso.net/index.php?option=com_content&view=article&id=1166:atelier-regional-de-demarrage-et-dorientation-du-projet-ghs&catid=69:initiative-5
- ²¹ D'après le site web de FHI 360, consulté le 15 juillet sur <http://www.fhi360.org/news/new-hiv-project-targets-most-risk-west-africa>
- ²² Toutes les citations incluses dans ce tableau proviennent de *Laws on Homosexuality in African Nations*. Library of Congress: http://www.loc.gov/law/help/criminal-laws-on-homosexuality/african-nations-laws.php#_edn91
- ²³ Ce nombre varie suivant le nombre d'associations HSH et LGBTQ courantes au Nigeria donné par les activistes.
- ²⁴ Trois groupes sont actuellement en cours d'établissement.

NOUS EXISTONS
Cartographie
des organisations
LGBTQ en Afrique
de l'Ouest